

FAITS & DOCUMENTS

LETTRE D'INFORMATIONS CONFIDENTIELLES FONDÉE PAR EMMANUEL RATIER



SOMMAIRE

N° 528 9 €

- DOCUMENTS : (p.1-16)
 - COMPRENDRE L'AFFAIRE JEAN-MICHEL TROGNEUX
 - LA PISTE DU «PETIT GROS» ÉCARTÉE (p.2)
 - LA PISTE JEAN-LOUIS AUZIÈRE ÉCARTÉE (p.2)
 - POINT D'ÉTAPE SUR LA RECONNAISSANCE FACIALE (p.3)
 - ÉTUDE DE CAS : L'OPÉRATION PIÈCES JAUNES 2024 (p.4)
 - L'HEURE DU CHOIX ÉDITORIAL (p.5)
 - AFFAIRE TROGNEUX : ACTE 1 (p.6-7)
 - AFFAIRE TROGNEUX : ACTE 2 (p.8-10)
 - AFFAIRE TROGNEUX : ACTE 3 (p.11-16)

LE MYSTÈRE BRIGITTE MACRON ÉPISEME 9

SPÉCIAL 16 PAGES 8 DOCUMENTS EXCLUSIFS 5 PHOTOS INÉDITES

INDEX

Audoy C. p.8	Trogneux J.-M. ... p.2
Auzière A. p.2	Rey N. p.6
Auzière J.-L. p.2	Roy A. p.6
Trogneux B. p.4	

DOSSIER COMPRENDRE L'AFFAIRE JEAN-MICHEL TROGNEUX

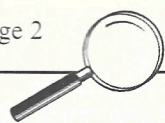
Avant même sa médiatisation, *Faits & Documents* a couvert l'affaire Trogneux, c'est-à-dire les poursuites judiciaires engagées en 2021-2022 par les familles Auzière et Trogneux contre une femme, Natacha Rey, qui, en substance, affirmait que « Brigitte » était née homme sous le nom de Jean-Michel Trogneux. L'enquête menée par *Faits & Documents* parallèlement à ces poursuites a établi que cette affirmation est parfaitement fondée : « Brigitte » est en effet née homme sous le nom de Jean-Michel Trogneux. Cet individu, qui se fait aujourd'hui appeler « Madame la Présidente », s'est fait connaître sous l'identité civile de naissance de sa sœur, Brigitte Trogneux. C'est donc en se présentant au grand public sous l'identité de sa sœur cadette, Brigitte, que Jean-Michel Trogneux s'est installé à l'Élysée et s'est hissé au sommet de la République...

Cette conclusion simple constitue la substantifique moelle du dossier Trogneux. Mais, du fond de l'affaire, il n'est jamais question dans les poursuites engagées par les familles Auzière et Trogneux, l'Élysée ayant scrupuleusement mis en pratique le théorème (apocryphe) de Charles Pasqua : « Quand on est emmerdé par une affaire, il faut susciter une autre affaire dans l'affaire et si nécessaire une autre affaire dans l'affaire de l'affaire, jusqu'à ce que personne n'y comprenne plus rien. »

C'est ainsi que les familles Auzière et Trogneux ont déclenché pas moins de trois procédures contre Natacha Rey. Pour l'heure, cette dernière a remporté la première manche et a perdu la deuxième. Chacune des deux parties semble se contenter du match nul, le troisième procès, celui concernant la diffamation envers Jean-Michel et Brigitte Trogneux ayant été reporté en mars 2025 au terme d'une audience de fixation organisée le 29 janvier dernier.



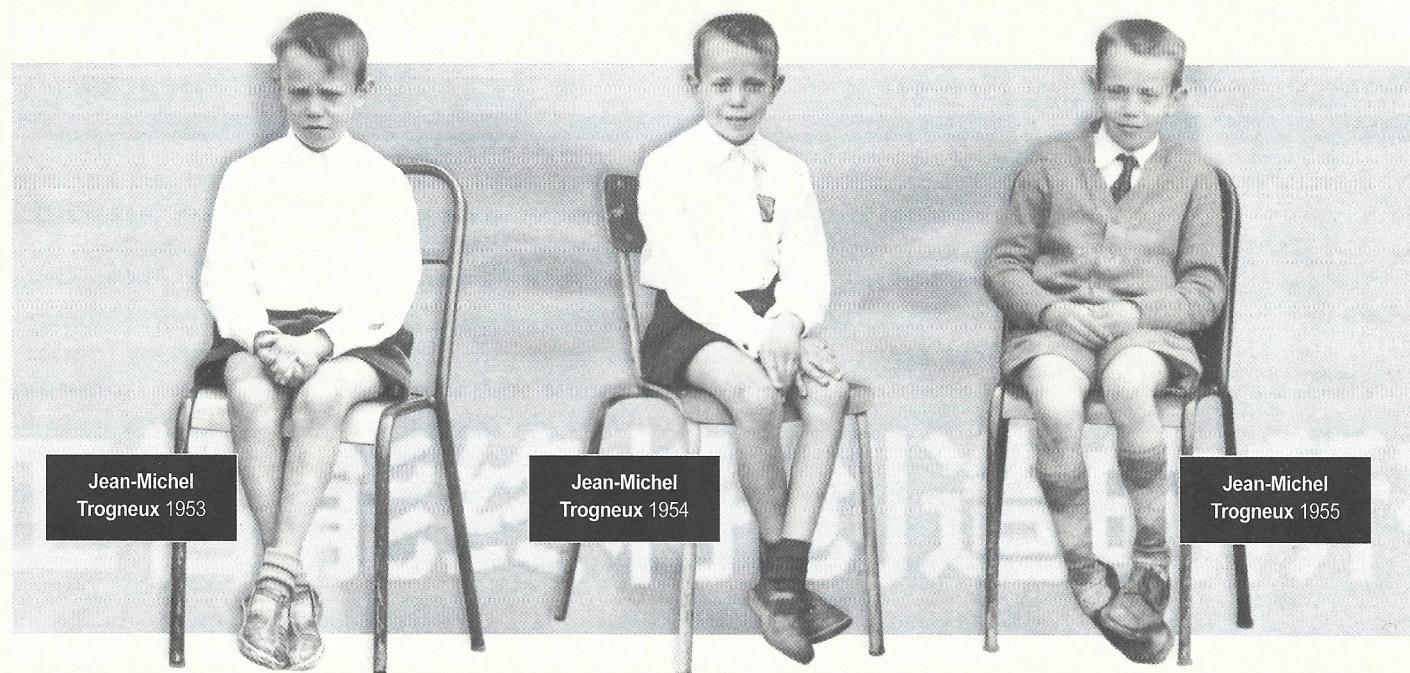
Jean-Michel Trogneux, ici le 21 février 2023 à l'avant-première d'Arrête avec tes mensonges (parismatch.com, 22 février 2023), l'adaptation cinématographique du roman de l'écrivain gay Philippe Besson, racontant une romance homosexuelle dans un lycée de province...



DOCUMENTS

La piste du «petit gros» écartée

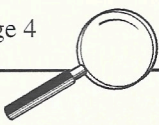
Après la photo exclusive de **Jean-Michel Trogneux** en 1952 parue dans notre précédent numéro, voici trois nouveaux clichés inédits de l'individu, de gauche à droite en 1953, en 1954 et en 1955. À la question de savoir qui est aujourd'hui Jean-Michel Trogneux, *Face++*, le logiciel de reconnaissance faciale du gouvernement chinois, penche systématiquement – et de plus en plus nettement – en faveur de « Brigitte » par rapport au « petit gros », présenté comme l'actuel Jean-Michel Trogneux. Plus les années passent, plus la tendance se confirme et plus l'écart se creuse (résultats détaillés ci-contre).



La piste Jean-Louis Auzière écartée

Voici deux photographies de **Jean-Louis Auzière** datées de 1974 (à gauche), c'est-à-dire l'année du mariage d'**André Auzière** avec **Brigitte Trogneux** (à droite). Si, dans un premier temps, Jean-Louis Auzière avait été suspecté d'être la doublure du fantôme André Auzière, ces pièces, fournies par son avocat dans le cadre de la procédure pour diffamation engagée contre **Natacha Rey** et leur analyse par la reconnaissance faciale, referment définitivement la piste d'une équivalence entre les deux individus.






DOCUMENTS

ÉTUDE DE CAS : L'OPÉRATION PIÈCES JAUNES 2024

Voici quatre instantanés du visage de « Brigitte » tirés du spot publicitaire de l'opération Pièces Jaunes diffusé sur *TF1* le 7 janvier dernier. Nous les avons passés au crible de la reconnaissance faciale pour savoir si l'individu est Brigitte Trogneux ou bien Jean-Michel Trogneux. L'intelligence artificielle visuelle *Face ++* tranche nettement (entre +15 et +20%) en faveur de Jean-Michel Trogneux...

MEGVII 旷视 Face++ 产品能力 解决方案 AI Lab NEW 价格 文档 联系我们 中 | EN 控制台 立刻注册

confidence : 50.628%




```

Compare Result Response JSOIN
{
  "request_id": "1707476111leafb304-c4fe-4d93-a065-r044ff0bd3f",
  "time_used": 263,
  "confidence": 50.628,
  "thresholds": {
    "1e-3": 62.327,
    "1e-4": 69.101,
    "1e-5": 73.975
  }
}

```

confidence : 66.121%




```

Compare Result Response JSOIN
{
  "request_id": "1707476278143c3a0a-35c5-4ce7-8c91-6095a291ce67",
  "time_used": 308,
  "confidence": 66.121,
  "thresholds": {
    "1e-3": 62.327,
    "1e-4": 69.101,
    "1e-5": 73.975
  }
}

```

+15,493%

confidence : 50.066%




```

Compare Result Response JSOIN
{
  "request_id": "17074764292905caa4-0040-4841-bd1a-b7afc3e1a925",
  "time_used": 191,
  "confidence": 50.066,
  "thresholds": {
    "1e-3": 62.327,
    "1e-4": 69.101,
    "1e-5": 73.975
  }
}

```

confidence : 67.139%




```

Compare Result Response JSOIN
{
  "request_id": "170747657128166a08-25f5-4e97-99bf-496d709d72ab",
  "time_used": 284,
  "confidence": 67.139,
  "thresholds": {
    "1e-3": 62.327,
    "1e-4": 69.101,
    "1e-5": 73.975
  }
}

```

+17,073%

confidence : 48.218%




```

Compare Result Response JSOIN
{
  "request_id": "170747675603e2d1e9-d26d-4f86-89b5-25575235ff31",
  "time_used": 283,
  "confidence": 48.218,
  "thresholds": {
    "1e-3": 62.327,
    "1e-4": 69.101,
    "1e-5": 73.975
  }
}

```

confidence : 68.901%



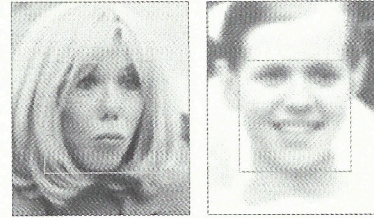
```

Compare Result Response JSOIN
{
  "request_id": "17074769070a52dd3e-3c0a-407e-8ac8-51d194ff605",
  "time_used": 268,
  "confidence": 68.901,
  "thresholds": {
    "1e-3": 62.327,
    "1e-4": 69.101,
    "1e-5": 73.975
  }
}

```

+20,683%

confidence : 46.742%




```

Compare Result Response JSOIN
{
  "request_id": "170747681183820235-04a6-4d1b-822c-148d28b4550e",
  "time_used": 211,
  "confidence": 46.742,
  "thresholds": {
    "1e-3": 62.327,
    "1e-4": 69.101,
    "1e-5": 73.975
  }
}

```

confidence : 61.753%

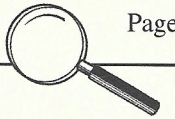


```

Compare Result Response JSOIN
{
  "request_id": "17074769070a52dd3e-3c0a-407e-a621-02ec05653c5e",
  "time_used": 311,
  "confidence": 61.753,
  "thresholds": {
    "1e-3": 62.327,
    "1e-4": 69.101,
    "1e-5": 73.975
  }
}

```

+15,011%



DOCUMENTS

L'HEURE DU CHOIX ÉDITORIAL

À la question « Jean-Michel Trogneux est-il le "petit gros" ou est-il "Brigitte" ? », l'intelligence artificielle visuelle répond « Brigitte », dans toutes les configurations. À la question « "Brigitte" est-elle Brigitte Trogneux ou Jean-Michel Trogneux ? », l'intelligence artificielle visuelle répond « Jean-Michel Trogneux » dans toutes les configurations. De ces réponses découlent deux hypothèses. Soit le couple présidentiel dit la vérité et Xi Jinping est un fou dangereux qui s'appuie sur une solution très gravement défaillante pour gérer sa population (1,4 milliard de Chinois). Soit, Face ++ est une solution très

performante, le leader mondial du secteur selon le Forum économique mondial (WEF), et le couple présidentiel est bâti sur un mensonge. De ces deux hypothèses découle un choix éditorial. Malgré tout ce que cela implique, la rigueur et l'honnêteté nous poussent à opter pour la deuxième hypothèse. Il faudra donc lire les documents judiciaires de l'affaire Trogneux présentés dans ce numéro, ainsi que la biographie de Jean-Michel Trogneux qui paraîtra dans nos prochaines livraisons, selon les actes de naissance avec photos des protagonistes de l'affaire, dont découle cet arbre généalogique simplifié de la famille Trogneux.



Le onze février mil neuf cent quarante-cinq , qu tre heures , est né , rue Saint-Fuscien , 77 , Jean-Michel Henri , du sexe masculin , de Jean Georges TROGNEUX , né à Amiens , le vis trois avril mil neuf cent neuf , Négociant en confiserie , et de Simonne Marie Madeleine PUJOL , née à Amiens , le dix-sept soif mil neuf cent treize , sans profession , son épouse domiciliés à Amiens , rue Delpech , 108. Dressé le douze février mil neuf cent quarante-cinq , à heures cinquante minutes , sur la déclaration de père , qui , lecture faite , a signé avec Nous: Libert Davilo DELOUARD , Adjoint au Maire d'Amiens Officier de l'Etat civil par délégation./.

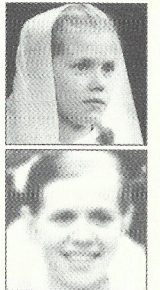
EXTRAIT D'ACTE DE NAISSANCE

ETAT CIVIL - N° 640
de Brigitte Marie-Claude TROGNEUX

Le treize avril mille neuf cent cinquante trois à quinze heures est née à Amiens Brigitte Marie Claude TROGNEUX du sexe féminin.

Mentions Marginales :

Mariée à Le Touquet-Paris-Plage (Pas-de-Calais) le 20 octobre 2007 avec Emmanuel Jean-Michel Frédéric MACRON.



EXTRAIT D'ACTE DE NAISSANCE

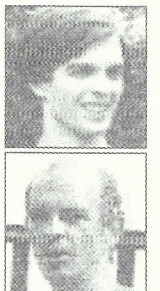
de André AUZIÈRE---

Le 20 février 1951 à 17 heures 10 minutes---
est né à Yaéka (Cameroun)---
André, Louis---
AUZIÈRE---
du sexe masculin---

MENTIONS MARGINALES :

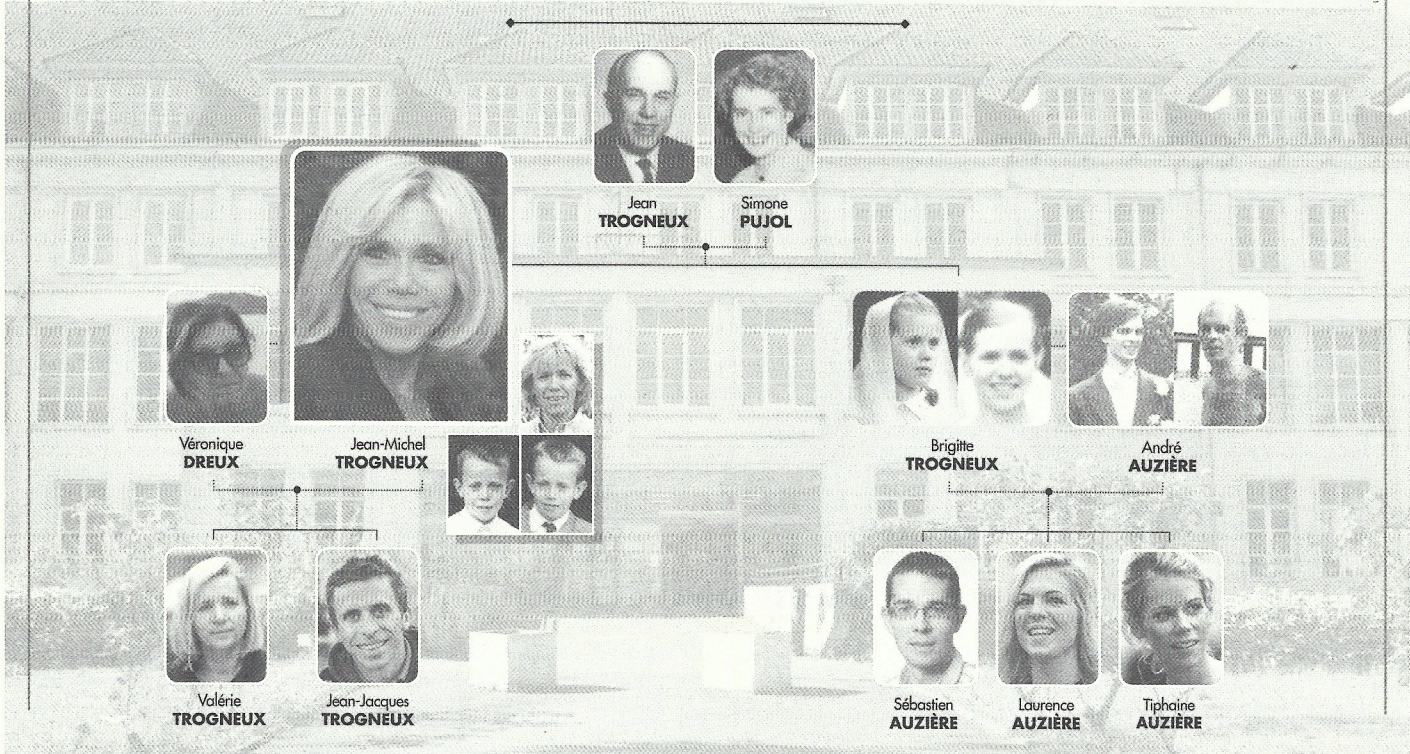
Marié au Touquet-Paris-Plage (Pas-de-Calais) le 22 juin 1974 avec Brigitte, Marie,--
Claude TROGNEUX.---
Divorcé de Brigitte, Marie, Claude TROGNEUX par jugement du juge aux affaires---
familiales du tribunal de grande instance d'Amiens (Somme) rendu le 26 janvier 2006.
Nantes, le 24 février 2006.---
Décédé à Paris 15ème arr. le 24 décembre 2019.---

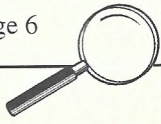
Extrait délivré selon procédé informatique
Nantes, le 13 mars 2023 L'officier de l'état civil,



ARBRE GÉNÉALOGIQUE SIMPLIFIÉ DE LA FAMILLE TROGNEUX

SELON L'ESTIMATION DE FACE++





DOCUMENTS

Affaire Trogneux : Acte 1

Comme toutes les poursuites engagées dans l'affaire Trogneux, la première procédure vise l'intervention de près de quatre heures de **Natacha Rey** (pseudonyme de **Nathalie Rey**) diffusée en direct sur la chaîne **Youtube** de sa voyante, **Amandine Roy** (pseudonyme de **Delphine Jegousse**), le 10 décembre 2021 à 19h. Voici donc, expédiée le 15 février 2022, la première assignation de Natacha Rey et d'Amandine Roy devant le **Tribunal judiciaire de Paris**. Les deux sont poursuivies par **Jean-Michel** et **Brigitte Trogneux**, **Sébastien**, **Laurence** et **Tiphaine Auzière**, pour « atteinte au droit au respect de la vie privée » et « atteintes au droit à l'image », ce qui peut surprendre étant donné la gravité des accusations portées par Natacha Rey.

A. SUR L'ATTEINTE AU DROIT DE LA PERSONNALITE DES DEMANDEURS I. ATTEINTE AU DROIT AU RESPECT DE LA VIE PRIVEE

Pour être convaincu des atteintes au droit au respect de leur vie privée dont ont été victimes les demandeurs, il suffit de se reporter au procès-verbal dressé par Maître Alexis FRERE, Huissier de justice, pour relever notamment :

En page 25, au sujet de Madame Brigitte MACRON, on peut notamment lire :

« Donc j'ai rencontré de nombreux spécialistes, alors il a fallu vraiment que je fasse beaucoup de demandes pour avoir des réponses parce que forcément, j'ai vraiment contacté un grand nombre de professionnels, et donc j'ai eu des rendez-vous, j'ai eu des réponses. Alors, j'ai rencontré des dermatologues, j'ai rencontré des chirurgiens esthétiques, j'ai rencontré des chirurgiens-dentistes pour l'analyse de sa mâchoire ;
.....

J'ai pris des rendez-vous, et donc on a réalisé l'étude complète de sa morphologie
..... »

En page 28, on peut lire :

« Parce que Brigitte n'a pas fait, contrairement à ce que j'ai pu entendre dire, l'étrangéité du visage de Brigitte n'est pas due à un excès de lifting ou d'injections de Botox ou d'acide hyaluronique.
.....

-Dernièrement, il y a eu un rafraîchissement, ça, je l'ai remarqué, il y a eu un rafraîchissement. Mais l'étrangéité de son physique n'est pas due à un excès de chirurgie esthétique ou de médecine esthétique. Par contre, il y a eu deux rhinoplasties

.....
-La dentition a été entièrement refaite. Il y a des artifices comme des lentilles bleues, il y a des faux cils, voilà il y a des faux-cils et maquillage... »
(PV page 28)

-Donc, tout ça réuni, quand même a éveillé grandement ma curiosité, parce que toutes ces invraisemblances, toutes ces improbabilités on va dire, ont fait que je suis allée plus loin dans les investigations. Donc déjà j'ai commencé cette étude complète de sa morphologie,
... ». (PV page 32)

(Amandine Roy – PV page 32) :
« D'accord, donc justement, alors après le corps, après son corps on passe à son frère alors ?
..... »

(Natacha REY – PV page 34) :
« Et alors je me suis dit il va falloir analyser les photos et alors j'ai analysé la photo de famille, ben c'est la photo d'où est tiré le portrait de Jean-Michel... ».

(Natacha REY – PV page 35) :
« J'ai agrandi Jean-Michel, j'ai beaucoup regardé Jean-Michel et j'ai pris une photo de Brigitte, j'ai accolé les deux... »

(Natacha REY – PV page 37) :
« Alors voilà, donc je me suis dit ok, j'ai compris, donc je me suis mise – alors par ordre chronologique – je me suis mise à rechercher des renseignements sur Jean-Michel... ».

(Natacha REY – PV page 39) :
« Et alors il y a un numéro de téléphone, il y a une adresse, le 14 rue des Vergeaux, alors il se trouve que Jean-Claude avait la même puisque c'était un atelier TROGNEUX.
Donc vous pouvez vous renseigner, Jean-Claude TROGNEUX avait aussi cette adresse au 14 rue des Vergeaux...
Donc j'ai interrogé les commerçants et ils n'ont jamais entendu parler d'un Jean-Michel TROGNEUX, qui est censé habiter à côté de chez eux, ils n'ont jamais vu ça ne leur dit rien du tout. Et il y a un numéro de téléphone, un numéro de fixe et donc ça fait moi trois ans que je fais régulièrement ce numéro de jour comme de nuit, ça ne répond pas, il y a un répondeur, un répondeur automatique préenregistré... ».

(Natacha REY – PV page 40) :
« Et donc je lui ai laissé par la suite d'autres messages sous d'autres prétextes, je n'ai jamais, jamais, jamais été rappelée, je n'ai jamais réussi à tomber sur lui, mais j'ai compris pourquoi... Quand j'ai fait Google Maps et que j'ai vu l'atelier désaffecté à côté de la boutique et les commerçants à côté qui ne le connaissent pas, qui n'en ont jamais entendu parler... non, non, il n'y a personne... D'ailleurs, je peux dire que moi j'ai contacté beaucoup de monde à Amiens, des commerçants, des particuliers, mais il n'y a personne qui le connaît et qui est susceptible de me dire où il se trouve... »

(Natacha REY – PV page 42) :
« Voilà, alors on en était, on s'était interrompu au moment où je parlais. Voilà, il y avait le fixe qui sonne dans le vide, la fausse adresse, Jean-Michel, Jean-Michel s'est avéré introuvable, muet, pas une seule photo de lui, la seule photo que l'on a de lui c'est sur cette photo de famille datant des années 70 que j'ai agrandie... ».

(Natacha REY – PV page 42) :
« Voilà, alors on en était, on s'était interrompu au moment où je parlais. Voilà, il y avait le fixe qui sonne dans le vide, la fausse adresse, Jean-Michel, Jean-Michel s'est avéré introuvable, muet, pas une seule photo de lui, la seule photo que l'on a de lui c'est sur cette photo de famille datant des années 70 que j'ai agrandie... ».

(Natacha REY – PV page 44) :
« ... Et quand j'ai vu cette photo de mariage, j'étais encore une fois sceptique, elle est floue donc on ne peut pas savoir si c'est réellement Brigitte sur la photo puisque le visage est flou. Et moi j'ai passé cette photo au restaurateur de photos, je l'ai redéfinie plusieurs fois, je l'ai colorisée et là il apparaît clairement que ce n'est pas Brigitte sur la photo... »

(Natacha REY – PV page 48) :
« Donc, ça ne fait que confirmer mes doutes ou Brigitte ne s'est pas mariée avec un André-Louis AUZIERE et je me suis dit, alors donc, si ma thèse est la bonne et qu'elle est Jean-Michel, et bien forcément elle n'est pas la mère des enfants, mais le père... Si elle est le père des enfants, il y a forcément une mère planquée quelque part... Et alors, vous allez voir... ».

(Natacha REY – PV page 73) :
« J'ai vraiment enquêté sur tous les fronts... ».

(Natacha REY – PV page 73) :
« Et il y a plusieurs policiers en service qui m'ont contacté déjà pour me féliciter, massuser de tout leur soutien, et qui de leur côté ont proposé de m'aider et d'investiguer, de rechercher Jean-Michel parce qu'ils savent que je l'ai recherché pendant trois ans vainement... ».

(Natacha REY – PV page 74) :
« Alors, j'ai oublié de dire, j'ai oublié de donner une précision importante, c'est que Ah oui, quand j'ai recherché Jean-Michel, je vous ai raconté l'histoire des fausses... Mais elle est Jean-Michel, et bien forcément elle n'est pas la mère des enfants, mais le père... Si elle est le père des enfants, il y a forcément une mère planquée quelque part... Et alors, vous allez voir... ».

(Natacha REY – PV page 79) :
« ... c'est ce policier et ce militaire qui m'ont contactée et qui ont recherché Jean-Michel à leur tour et qui m'ont assuré qu'il était inexistant, qu'ils ont vraiment fouillé, ils ont cherché, Jean-Michel n'existant en France, il n'a aucune adresse officielle, il n'a aucune adresse et ne figure dans aucun registre, dans aucun fichier. Ils l'ont recherché chez tous les opérateurs de téléphonie, il n'y a aucune ligne à son nom, il n'a aucun compte, ils ont recherché les compteurs EDF et tout ça.
.....

Ils m'ont dit il n'a pas d'existence en France. Alors ils ont des contacts avec des services de renseignement étrangers, apparemment il est introuvable à l'étranger aussi, on sait qu'il n'est pas en Europe et qu'il n'est pas aux États-Unis. Donc il n'est pas en France, il est absolument introuvable et ça moi, je n'avais pas de moyen, mais eux ont fait les recherches et donc ils m'ont confirmé qu'ils n'avaient pas réussi à le retrouver...
..... ».

Il apparaît clairement que les requérants ont été victimes d'atteintes au droit au respect de leur vie privée, à titre d'exemples, Madame Natacha REY évoque des interventions chirurgicales réelles ou supposées qu'aurait subies Madame Brigitte MACRON et notamment :

- deux rhinoplasties,
- dentition entièrement refaite.
(PV page 28)

En ce qui concerne Monsieur Jean-Michel TROGNEUX, Madame Natacha REY reconnaît elle-même notamment :

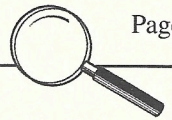
- qu'elle s'est mise à « rechercher des renseignements sur Jean-Michel » (PV page 32) ;
- qu'elle a interrogé « beaucoup de monde à Amiens, des commerçants, des particuliers » (PV pages 39 et 40) ;
- qu'elle a procédé à une recherche sur les différents domiciles (réels ou supposés) de Monsieur Jean-Michel TROGNEUX et ce tant en France qu'à l'étranger, elle précise :
.....
« J'ai vraiment enquêté sur tous les fronts... » (PV page 73)

Le Tribunal relèvera également que Madame Natacha REY dévoile l'adresse personnelle de Monsieur Jean-Michel TROGNEUX qui constitue un élément de sa vie privée (PV page 49)

En ce qui concerne Sébastien, Laurence et Tiphaine AUZIERE, Madame Natacha REY n'a pas hésité à s'immiscer dans leur vie privée, allant jusqu'à prétendre que Madame Brigitte TROGNEUX épouse MACRON ne serait pas leur mère (mais plutôt leur père !!!)

C'est dans ces conditions que les requérants sont recevables et bien fondés à voir dire et juger que Mesdames Natacha REY et Amandine ROY ont porté atteinte au droit au respect de leur vie privée ; Madame Natacha REY ayant tenté de porter atteinte à la connaissance du public les violations du droit de la personnalité des requérants.

Suivent les « atteintes au droit à l'image » ; 13 pages assez burlesques (nous ne reproduisons ici que la première), composées de captures d'écran de la vidéo de Natacha Rey. On y voit sa voyante, Amandine Roy, montrant à la caméra des photos publiques de "Brigitte" et des membres de sa famille.



DOCUMENTS

II - SUR LES ATTEINTES AU DROIT A L'IMAGE

Il y a lieu de rappeler que la 1^{ère} Chambre Civile de la Cour de Cassation de PARIS - par arrêt en date du 2 juin 2021 publié au bulletin (20-13.753), a jugé :

« Selon la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme, la maîtrise par l'individu de son image implique dans la plupart des cas la possibilité de refuser la diffusion de son image et comprend en même temps le droit pour lui de s'opposer à la captation, la conservation et la reproduction de celle-ci par autrui. L'image, étant l'une des caractéristiques attachées à la personnalité de chacun, sa protection effective présuppose, en principe, le consentement de l'individu dès sa captation et non pas seulement au moment de son éventuelle diffusion au public ». (CEDH, arrêt du 15 janvier 2009, Reklou et Davourlis c. Grèce, n° 12347/05, § 40 ; CEDH, arrêt du 27 mai 2014, de la Flor Cabrera c. Espagne, n° 10764/09, § 31).

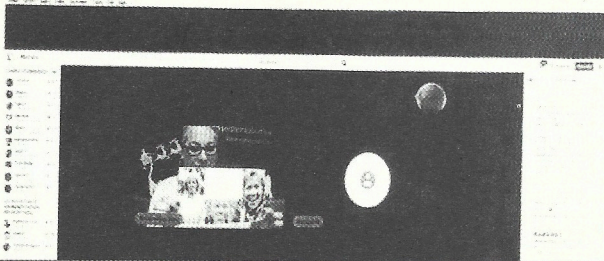
C'est en totale violation des droits des requérants que les défenderesses ont largement diffusé des photographies les représentant.

Le Tribunal constatera également que certaines photographies sont retouchées, agrandies, colorisées ; ce qui accentue l'atteinte dont ont été victimes les requérants.

Le Tribunal trouvera ci-après la reproduction des images diffusées sur le site « MEDIUMNISATION » le 10 décembre 2021 et largement diffusées et rediffusées sur les réseaux sociaux.

a/ Photographies de Madame Brigitte TROGNEUX épouse MACRON

- 15min36 : Photos de Madame Brigitte MACRON présentée par Madame Amandine ROY



III - SUR LE CARACTERE PARTICULIEREMENT INTRUSIVE DES AGISSEMENTS DE MADAME REY

Madame Natacha REY n'a pas hésité à indiquer l'adresse personnelle de Monsieur Jean-Michel TROGNEUX, elle s'est vantée d'avoir interrogé les voisins de celui-ci et revendiqué avoir multiplié les appels téléphoniques, y compris sous de faux prétextes. (PV pages 59 et 40)

Madame Natacha REY précise également (PV page 73)

« J'ai vraiment enquêté sur tous les fronts ... »

Elle se vante également d'avoir été en contact avec d'anciens policiers et gendarmes qui l'auraient aidé dans son entreprise de violation de la vie privée. (PV page 79)
L'intrusion fautive de Madame REY l'a également poussée, selon elle, à rechercher les « complices EDF ». (PV page 79).

C'est dans ces conditions que Monsieur Jean-Michel TROGNEUX est recevable et bien fondé, conformément aux dispositions des articles 9 du Code Civil, 8 de la Convention Européenne des Droits de l'Homme et 1.240 du Code Civil, à voir dire et juger qu'il a été victime d'une surveillance fautive de la part de Madame Natacha REY et qu'il est bien fondé à réclamer réparation du préjudice subi.

B - SUR LES PRÉJUDICES SUBIS INDIVIDUELLEMENT PAR CHACUN DES DEMANDEURS

- Préjudice de Monsieur Jean-Michel TROGNEUX

Monsieur Jean-Michel TROGNEUX est victime d'une intrusion intolérable dans sa vie privée, son adresse a été révélée ainsi que les lieux réels ou supposés où il aurait résidé ; ses voisins ont été interrogés, des recherches poussées ont même été effectuées pour localiser les compteurs électriques dont il serait titulaire.

La photographie de Monsieur Jean-Michel TROGNEUX, à divers moments de sa vie, a été publiée sans aucune autorisation, certaines photographies ont été modifiées, colorisées, recadrées.

- Préjudice de Madame Brigitte TROGNEUX épouse MACRON

La vie privée de Madame Brigitte TROGNEUX épouse MACRON depuis sa plus tendre enfance jusqu'à ce jour, a été scrutée, analysée (et amplement déformée).

L'image de Madame Brigitte TROGNEUX épouse MACRON a été reproduite à de très nombreuses reprises et sans aucune autorisation, son image a d'ailleurs été modifiée puisque des images en noir et blanc ont été colorisées et les images ont été agrandies sans aucune autorisation.

Il est également extrêmement choquant de constater que les défenderesses n'ont pas hésité à prétendre que Madame Brigitte MACRON ne serait pas la mère de ses enfants et ne serait pas la grand-mère de ses petits-enfants.

- Préjudice de Madame Tiphaine AUZIERE

Madame Natacha REY a prétendu que Madame Tiphaine AUZIERE n'était pas la fille de Madame Brigitte TROGNEUX épouse MACRON.

Cette allegation parfaitement fantaisiste porte atteinte au droit au respect de sa vie privée et familiale.

La photographie de Madame Tiphaine AUZIERE a été reproduite sans son autorisation

Son image a été modifiée, un agrandissement a été effectué sans l'autorisation de Madame Tiphaine AUZIERE.

- Préjudice de Madame Laurence AUZIERE

Madame Natacha REY a prétendu que Madame Laurence AUZIERE n'était pas la fille de Madame Brigitte TROGNEUX épouse MACRON.

Cette allegation parfaitement fantaisiste porte atteinte au droit au respect de sa vie privée et familiale.

La photographie de Madame Laurence AUZIERE a également été reproduite sans son autorisation.

- Préjudice de Monsieur Sébastien AUZIERE

Madame Natacha REY a prétendu que Monsieur Sébastien AUZIERE n'était pas le fils de Madame Brigitte TROGNEUX épouse MACRON.

Cette allegation parfaitement fantaisiste porte atteinte au droit au respect de sa vie privée et familiale.

La photographie de Monsieur Sébastien AUZIERE a été reproduite à plusieurs reprises.

Son image a été modifiée, des agrandissements ont été effectués sans l'autorisation de Monsieur Sébastien AUZIERE.

C'est dans ces conditions que l'ensemble des demandeurs sont recevables et bien fondés à solliciter la condamnation de :

- Madame Natacha REY pour avoir violé leur vie privée et leur droit à l'image.
- Madame Amandine ROY pour avoir elle-même présenté, face à la caméra, les photographies des requérants et avoir permis la diffusion massive de l'interview qu'elle a réalisée avec Madame Natacha REY sur les réseaux sociaux.

SUR LES DOMMAGES ET INTERETS RECLAMES EN REPARATION DU PREJUDICE SUBI

Monsieur Jean-Michel TROGNEUX est recevable et bien fondé à solliciter la condamnation in solidum de Mesdames Nathalie REY dite « Natacha REY » et de Madame Delphine JEGOUSSE dite « Amandine ROY » à lui verser :

- 10 000 € (dix mille euros) à titre de dommages et intérêts pour violation du droit au respect de sa vie privée,
- 10 000 € (dix mille euros) à titre de dommages et intérêts pour violation de son droit à l'image,
- 10 000 € (dix mille euros) à titre de dommages et intérêts pour surveillance fautive réitérée dont il a été victime.

Madame Brigitte MACRON est recevable et bien fondée à solliciter la condamnation in solidum de Mesdames Nathalie REY dite « Natacha REY » et de Madame Delphine JEGOUSSE dite « Amandine ROY » à lui verser :

- 10 000 € (dix mille euros) à titre de dommages et intérêts pour violation du droit au respect de sa vie privée,
- 10 000 € (dix mille euros) à titre de dommages et intérêts pour violation de son droit à l'image.

Monsieur Sébastien AUZIERE est recevable et bien fondé à solliciter la condamnation in solidum de Mesdames Nathalie REY dite « Natacha REY » et de Madame Delphine JEGOUSSE dite « Amandine ROY » à lui verser :

- 5 000 € (cinq mille euros) à titre de dommages et intérêts pour violation du droit au respect de sa vie privée,
- 5 000 € (cinq mille euros) à titre de dommages et intérêts pour violation de son droit à l'image, préjudice aggravé par les modifications des photographies et notamment leur recadrage.

Madame Tiphaine AUZIERE est recevable et bien fondée à solliciter la condamnation in solidum de Mesdames Nathalie REY dite « Natacha REY » et de Madame Delphine JEGOUSSE dite « Amandine ROY » à lui verser :

- 5 000 € (cinq mille euros) à titre de dommages et intérêts pour violation du droit au respect de sa vie privée,
- 5 000 € (cinq mille euros) à titre de dommages et intérêts pour violation de son droit à l'image, préjudice aggravé par les modifications de la photographie et notamment son recadrage.

Madame Laurence AUZIERE est recevable et bien fondée à solliciter la condamnation in solidum de Mesdames Nathalie REY dite « Natacha REY » et de Madame Delphine JEGOUSSE dite « Amandine ROY » à lui verser :

- 5 000 € (cinq mille euros) à titre de dommages et intérêts pour violation du droit au respect de sa vie privée,
- 5 000 € (cinq mille euros) à titre de dommages et intérêts pour violation de son droit à l'image, préjudice aggravé par les modifications des photographies et notamment leur recadrage.

Acte 1 : dénouement

Le 7 mars 2023, le Tribunal judiciaire de Paris a déclaré nulle cette assignation, estimant que les faits reprochés relevaient de la diffamation publique et non de l'atteinte à la vie privée. Sur le plan médiatique, cette annulation a fait l'objet d'une dépêche de l'AFP (8 mars 2023) reprise à l'international, notamment aux États-Unis par le très suivi blog d'information économique ZeroHedge (12 mars 2023).



DOCUMENTS

Affaire Trogneux : Acte 2

L'acte 2 n'est pas directement relatif à Brigitte et à Jean-Michel Trogneux. Adressée le 3 mars 2022, cette citation directe à comparaître du délit de diffamation envers Jean-Louis Auzière et son épouse Catherine Audoy repose sur la même vidéo, c'est-à-dire les propos tenus sur *Youtube* par Natacha Rey et sa voyante Amandine Roy, le 10 décembre 2021, mais aussi sur des messages publiés sur *Facebook* par Natacha Rey. Encore une fois, la judiciarisation du dossier repose essentiellement sur les affirmations plus qu'approximatives de Natacha Rey, jamais sur le cœur de l'affaire...

III - LES PROPOS POURSUIVIS :

A - S'AGISSANT DE L'INTERVIEW DU 10 DÉCEMBRE 2021 :

➤ *Propos tenus par Madame REY et Madame ROY en page 49 à 51 ; 65 à 66 et 76 à 78 du PV de constat :*

• Page 76 :

➤ **Natacha REY** : [...] Il se trouve que Catherine AUDOY a vécu à l'étranger, donc Catherine AUDOY n'a pas toujours vécu ou dans le Bordelais ou à Honfleur, ou à Deauville, Catherine AUDOY a vécu aux États-Unis à New York et a aussi vécu au Moyen-Orient. Elle a travaillé pour la compagnie aérienne JAPAN AIRLINES donc elle a été très probablement hôtesse de l'air et il serait possible que Jean-Michel a été pilote ou steward... Steward ce serait plus probable pour des raisons que je ne veux pas développer, mais, donc souvent en déplacement, souvent à l'étranger, il aurait pu... Parce qu'on nous a souvent dit dans des articles de presse, je ne sais pas pourquoi on nous a souvent précisé que Brigitte avait peur de l'avion ou était malade en avion, que Brigitte ne supportait pas du tout les voyages en avion.

➤ **Amandine ROY** : « Non, alors désolée, mais ce n'est pas de ça auquel je faisais référence... Tu vois où je veux en venir ou je précise plus ».

➤ **Natacha REY** : « Précise plus ».

➤ **Amandine ROY** : « Parce qu'en fait, à partir du moment, dans l'hypothèse... ».

➤ **Natacha REY** : « Non, non, mais alors Jean-Michel aurait pu vivre, aurait pu avoir une relation... Quand Catherine AUDOY était installée aux États-Unis, Jean-Michel, s'il avait eu un métier par exemple dans la marine ou dans l'aviation, il aurait pu se déplacer et avoir une double vie, quelqu'un en France, et quelqu'un, une double vie avec quelqu'un installé à l'étranger ».

• Pages 77 et 78 :

➤ **Natacha REY** : « Non, à ce niveau non, non, de toute façon c'est quasiment impossible à savoir et on en retrouvera jamais les documents parce que c'est de toute façon un secret médical donc je n'ai aucune idée du pays ou de la ville où il aurait été opéré. Comme je vous le dis, Xavier POUSSARD soupçonne fortement Brigitte d'avoir vécu à l'étranger, notamment aux États-Unis où Catherine AUDOY a vécu aussi. C'est très, très, très bizarre, c'est très bizarre parce que justement, alors les documents qu'on a retrouvés, si réellement Jean-Jacques TROGNEUX et son fils né d'un mariage avec

Véronique DREUX devenue la Simone, ça voudrait dire que Jean-Michel a eu une double vie. Ce que l'on sait, par contre ce que je sais par la demi-sœur de Catherine AUDOY, je n'ai pas su directement moi, mais il se trouve que j'ai un ami qui l'a dans ses contacts Facebook. Il ne savait pas, donc elle ne dit pas du tout qu'elle est la sœur de Catherine AUDOY-AUZIERE, enfin personne ne sait d'ailleurs, elle était très, très étonnée quand mon ami lui a dit qu'il savait qu'elle était la sœur de Catherine AUZIERE. Donc lui, il lui a parlé et je sais qu'avant Jean-Louis épousé en 2003, elle n'a jamais été mariée et n'aurait pas d'enfant, ce qui est quand même bizarre pour une femme de cette génération, née en 1944 parce que je lui ai dit, mais demande-lui, parce qu'il me dit non, mais je lui dis « bon, ben puisqu'elle dit que c'est fou cette théorie, machin et tout, demande-lui qu'elle donne le nom de son ex-mari avant, le prénom de ses enfants... » ».

➤ **Natacha REY** : « Catherine AUDOY est née en 1944, donc elle l'aurait épousé à plus de soixante ans ; alors elle se serait mariée pour la première fois à plus de soixante ans, vous calculez, elle s'est mariée à 2003. Donc, elle connaissait... Alors sa sœur a dit qu'elle l'avait connu un an auparavant en 2002, mais nous, on a les preuves qu'ils se connaissent bien avant puisqu'il y a un auteur qui a publié je ne sais plus quel livre, enfin bon ça vous pouvez le trouver dans FAITS & DOCUMENTS, vous pouvez le retrouver sur Google, et qui remercie, c'est bien avant 2002, qui remercie Jean-Louis AUZIERE et Catherine qui n'étaient pas encore mariés, mais qui étaient déjà ensemble, donc là aussi c'est faux, ils ne se sont pas connus en 2002 voilà. Et donc Catherine n'aurait pas eu de vie, n'aurait pas dans tous les cas de vie officielle avant Jean-Louis André, donc jamais mariée et pas d'enfant ».

➤ **Amandine ROY** : « Donc ça veut dire que cette partie du bidouillage et du maquillage de la légende de l'autre ».

➤ **Natacha REY** : « Et alors donc selon moi, selon ma thèse Jean-Louis André donc qui est le mari de Catherine AUDOY, là, on va dire un truc, mais probable vraie mère et Jean-Louis André serait le beau-père et il aurait adopté les enfants pour qu'ils puissent porter le nom d'AUZIERE officiellement, il les aurait adoptés légalement parce qu'on peut être adopté à l'âge adulte, donc ils auraient été adoptés à l'âge adulte parce que de toute façon n'ayant plus de père et n'ayant que leur mère qui s'appelle AUZIERE, il aurait été logique qu'ils prennent le nouveau nom d'épouse de leur mère et ainsi pour cacher un peu, voilà, parce qu'on peut croire que c'est Jean-Louis André le père, forcément ils se sont retrouvés dans une situation très difficile. Si ma thèse se révèle exacte, ils se sont retrouvés voilà, à ne plus avoir de père officiel, et s'ils continuaient à s'appeler TROGNEUX, forcément, la supercherie allait très vite être découverte, puis la honte pour plein de raisons. Donc moi je suis à peu près sûre qu'ils ont été adoptés à l'âge adulte par Jean-Louis André et puis voilà ».

• Page 65 et 66 :

➤ **Natacha REY** : « Alors il faut savoir qu'entretiens, avant, on se situe au mois de juillet, donc rien n'est sorti, je travaille avec Xavier POUSSARD depuis début juin donc voilà, il rédige l'enquête, on travaille ensemble, je travaillais quotidiennement avec lui, et donc il me dit "j'ai trouvé le numéro de portable de Catherine AUDOY-AUZIERE", je lui dis, « mais pourquoi ? De toute façon, on ne va pas l'appeler, elle ne nous dira rien si c'est la vraie mère, elle ne va jamais nous l'avouer, elle ne va jamais nous dire oui, ben c'est vrai c'est moi et tout

ça... il me dit « Oh non, mais ça peut toujours servir ». Et puis, ce n'est pas tombé dans l'oreille d'une sourde, donc j'avais ce numéro et je me suis dit « je vais essayer de le contacter sur WhatsApp ». J'ai tapé son nom et je l'ai trouvée, et je me suis dit « si je lui dis bonjour, je suis journaliste, elle va se braquer tout de suite, je vais rien en tirer, elle va me dire que tout est faux ». Alors moi j'ai attaqué franco et je lui dis « oui bonjour, je sais tout, je sais tout ». Je lui dis, voilà, donc, et je lui ai balancé des preuves, des photos, je lui ai dit que je savais qui était son mari, qu'il était né à la même date que, que j'étais à peu près sûre qu'elle était la vraie mère des enfants AUZIERE, que j'avais vu la ressemblance avec le fils, qu'elle peignait des membres de la famille TROGNEUX, que j'avais reconnu parfaitement Laurence... Je lui ai balancé des choses comme ça ».

[...]

➤ **Amandine ROY** : « À la limite tu lui as rendu service puisque tu lui as dit ce que tu avais. »

• Page 49, 50, 51 :

➤ **Natacha REY** : « Alors là vous allez voir, c'est extraordinaire... Là, vraiment, j'ai eu le ciel avec moi, ce n'est pas possible autrement parce que je vous dis, je suis partie de rien et je me suis dit, mais, mais voilà, je me suis lancée une gageure, mais je me disais c'est impossible, impossible que je la retrouve, je n'ai aucun indice pour la trouver, je n'ai vraiment rien du tout, aucun indice sur le nom, la ville où elle pourrait être, rien du tout puisque pour tout le monde, pour tout le monde Brigitte est la mère des enfants. Et je me suis dit "bon, ben je vais quand même la chercher, je vais quand même la chercher". Et c'est pour ça que je vous dis que là j'ai dû avoir le ciel avec moi, ce n'est pas possible autrement... Alors je me suis dit « il faut que je la recherche, oui, mais comment s'appelle-t-elle puisque je n'ai pas son nom de jeune fille et qu'elle ne peut pas s'appeler Madame AUZIERE puisque forcément, si elle s'était mariée avec Jean-Michel elle est devenue Madame TROGNEUX donc, ce n'est pas Madame... » Et je me suis dit « ben je vais quand même chercher », je ne sais pas, une intuition, je me suis dit « je vais quand même chercher les Madame AUZIERE », et pourtant ça ne tenait pas la route, ça ne tenait pas la route... et puis, j'ai tapé des noms au hasard, plusieurs prénoms, puis j'en suis arrivée à taper Catherine qui est aussi le prénom de ma sœur. Et là, j'ai vu une Catherine, une Catherine AUZIERE, une Catherine AUDOY-AUZIERE, j'ai vu sa photo apparaître, sur Google, j'étais sur Google, j'ai vu une artiste-peintre, voilà... Donc ça, c'est elle, mais il y a vingt ou vingt-cinq ans, donc là elle était beaucoup plus jeune à cette époque donc voilà, une femme assez... Plus tard, on montrera peut-être plus tard... Oui bon là c'est comme elle est maintenant, elle est beaucoup plus âgée puisque c'est quelqu'un qui est née en 1944, voilà elle est née en 1944. Donc c'est Catherine AUDOY-AUZIERE qui est artiste-peintre, et donc qui expose des toiles, qui vit à Honfleur et quelque chose m'a dit que j'étais sur la bonne piste. AUDOY-AUZIERE, je me suis dit "Ah, mais alors elle doit...". Je pensais au départ que son nom de jeune fille... Je me suis dit d'accord, son nom de jeune fille doit être AUZIERE et son nom de femme mariée AUDOY... En fait c'est le contraire, mais moi je pensais ça au départ. Donc je l'ai retrouvée sur Facebook et donc là j'ai pu consulter sa page Facebook parce qu'il y a beaucoup de publications publiques et donc je suis tombée sur une photo, je trouvais qu'elle ressemblait quand même étrangement à Sébastien le fils aîné. J'ai fait plusieurs comparaisons de photos... ».

➤ **Amandine ROY** : « Je montre cette photo-là, c'est ça ? ».

➤ **Natacha REY** : « Oui. Donc, là... Tu la montres bien en gros plan donc là ils vont voir tout de suite la ressemblance, le nez, le regard, les joues voilà, il y a une forte ressemblance ».

➤ **Amandine ROY** : « C'est évident qu'il y a un air de famille ».

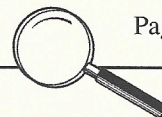
➤ **Natacha REY** : [...] Donc, c'est une femme qui peint des membres de la famille TROGNEUX. Aussi, il y a une autre photo à montrer, c'est le portrait de Laurence enfant et la photo de Laurence adulte. Moi je l'ai reconnue immédiatement, elle a posté ce portrait, et j'ai reconnu immédiatement... Bon, ben je pense que pour tout le monde ça va être évident, voilà... Laurence... La ressemblance est évidente. Et il y avait aussi parce que je ne l'ai pas tout donné parce qu'il y avait déjà suffisamment de photos, mais il y a aussi l'une des petites-filles, je crois que c'est l'une des filles de Laurence, l'une des petites-filles de Brigitte que l'on reconnaît, pareil, que l'on reconnaît très bien, qui a été peinte et voilà... donc, il y a au moins Laurence, l'une de ses petites-filles et Jean-Jacques que j'ai reconnu, des membres donc de la famille TROGNEUX, des proches de Brigitte... ».

➤ **Amandine ROY** : « Comme quand on peint les membres de ta famille quoi, voilà ».

➤ **Natacha REY** : « Et alors, alors, le plus étonnant va arriver, donc, et je me suis dit : effectivement, apparemment, apparemment, ben je suis sur une bonne piste puisqu'elle connaît les membres de la famille TROGNEUX, il y a une ressemblance saisissante avec le fils, avec Sébastien, alors moi j'ai demandé autour de moi pour voir s'il n'y a que moi qui voyait cette ressemblance, pour être objective, et d'autres l'ont vu, la ressemblance, il n'y a pas que moi à qui elle a sauté aux yeux. Et là, et là, et là le miracle s'est produit... Alors vous allez voir pourquoi j'avais le ciel avec moi aussi parce que je cherche, vous savez je n'ai pas mis longtemps à la trouver, j'ai tapé plusieurs prénoms, Catherine, dès que je l'ai vue, j'ai su qu'il fallait que, voilà, comme quoi je ne suis pas médium, mais j'ai quand même une sacrée intuition, et j'ai été bien guidée, je vous le dis. Catherine, donc elle a des liens avec la famille TROGNEUX, et là je vois des photos d'un homme un peu âgé, tu sais et je vois JL... JL et puis je vois des commentaires "Est-ce que JL va bien ?" et je me suis dit JL... Jean-Louis, c'est son mari et alors je suis allée voir et en fait, j'ai compris qu'il s'appelait Jean-Louis, qu'il s'appelait Jean-Louis AUZIERE et donc je me suis dit "Ah, mais c'est Madame AUZIERE"... Je me suis d'accord donc son nom de jeune fille est AUDOY et son nom de femme mariée AUZIERE, et donc il fallait bien chercher une Madame AUZIERE pour trouver la vraie mère ; et si vous tapez « Jean-Louis AUZIERE » sur Google, vous ne tombez pas sur ce monsieur, vous tombez irrémédiablement sur André-Louis AUZIERE, Brigitte MACRON, toute l'histoire, André-Louis, machin, né en 1951... Vous ne tombez pas sur... Il fallait savoir qu'il vivait à Honfleur, et là si vous tapez « Jean-Louis AUZIERE », là vous tombez sur les fiches de ses entreprises, vous tombez sur des articles sur lui parce que c'est un notable, c'est un ancien homme d'affaires dans l'industrie du luxe, il est aussi conciliateur, il est à la retraite, c'est un retraité, alors il est né en 1943 et elle en 1944, et il se trouve que Jean-Michel est né en 1945 ; ce sont des gens de la même génération.

➤ **Amandine ROY** : Tout à fait. »





DOCUMENTS

Il est donc affirmé par Madame REY :

- que Madame Catherine AUDOY épouse AUZIERE, alors qu'elle se trouvait installée aux ETATS-UNIS, a entretenu une relation intime avec Jean-Michel, dont on laisse penser qu'il s'agit de Madame Brigitte TROGNEUX épouse MACRON ..., et qu'elle est la mère biologique des trois enfants Sébastien, Laurence et Tiphaine AUZIERE, lesquels auraient été par la suite adoptés par son second mari, Monsieur Jean-Louis AUZIERE.

Ces propos de Madame REY sont diffamatoires comme portant atteinte à l'honneur et à la considération de Madame Catherine AUDOY épouse AUZIERE.

En ce sens que cette proposition laisse penser que Madame AUDOY aurait joué en quelque sorte le rôle d'une « mère porteuse », et en toute conscience et connaissance de cause, se serait rendue complice avec Madame Brigitte TROGNEUX épouse MACRON et de son époux Monsieur Jean-Louis AUZIERE de falsification des actes de naissance de Sébastien, Laurence et Tiphaine AUZIERE.

Il est donc affirmé par Madame ROY :

- que Madame Catherine AUDOY a « bidouillé et maquillé » et que les affirmations de Madame REY sont conformes à la réalité en précisant : « à la limite tu lui as rendu service puisque tu lui as dit ce que tu avais ».

Les propos de Madame ROY sont diffamatoires comme portant atteinte à l'honneur et à la considération de Madame Catherine AUDOY épouse AUZIERE.

En ce sens que cette proposition laisse penser que Madame AUDOY aurait joué en quelque sorte le rôle d'une « mère porteuse », et en toute conscience et connaissance de cause, se serait rendue complice avec Madame Brigitte TROGNEUX épouse MACRON et de son époux Monsieur Jean-Louis AUZIERE de falsifications, « bidouillage et maquillage » des actes de naissance de Sébastien, Laurence et Tiphaine AUZIERE.

Propos tenus par Madame REY en page 78 du PV de constat :

* Page 78 :

► Natacha REY : « Et alors donc selon moi, selon ma thèse Jean-Louis André donc qui est le mari de Catherine AUDOY, là, on va dire un truc, mais probable vraie mère et Jean-Louis André serait le beau-père et il aurait adopté les enfants pour qu'ils puissent porter le nom d'AUZIERE officiellement, il les aurait adoptés légalement parce qu'on peut être adopté à l'âge adulte, donc ils auraient été adoptés à l'âge adulte parce que de toute façon n'ayant plus de père et n'ayant que leur mère qui s'appelle AUZIERE, il aurait été logique qu'ils prennent le nouveau nom d'épouse de leur mère et ainsi pour cacher un peu, voilà, parce qu'on peut croire que c'est Jean-Louis André le père, forcément ils se sont retrouvés dans une situation très difficile. Si ma thèse se révèle exacte, ils se sont retrouvés voilà, à ne plus avoir de père officiel, et s'ils continuaient à s'appeler TROGNEUX, forcément, la supercherie allait

très vite être découverte, puis la honte pour plein de raisons. Donc moi je suis à peu près sûr qu'ils ont été adoptés à l'âge adulte par Jean-Louis André et puis voilà. »

Dans ce propos, Madame REY affirme que Monsieur Jean-Louis, André Roger AUZIERE aurait donc régularisé des adoptions afin de couvrir une falsification d'identité des trois enfants AUZIERE.

Il est reproché à Madame REY :

- d'avoir diffamé Monsieur Jean-Louis AUZIERE en portant atteinte à son honneur et sa considération en ce qu'il est sous-entendu qu'il aurait régularisé une procédure d'adoption simple de Sébastien, Laurence et Tiphaine AUZIERE à seule fin de tenter de couvrir une falsification d'identité... et mentir sur la véritable identité de ces trois enfants, couvrant ainsi une infraction pénale.

Propos tenus par Madame REY en pages 67, 72, 81 et 83 du PV du constat :

* Page 83 :

► Natacha REY : « On n'a pas à faire chanter les gens en leur disant que s'ils n'ont pas reçu ces injections, ils ne peuvent plus entrer dans les magasins, dans les machins... On ne peut même pas aller au marché de Noël, les marchés de Noël il y a un grand écriteau "BIENVENUE" et qu'est-ce que l'on voit ? Une armée de flics... Mais ils n'ont rien d'autre à foutre, ces flics, non, mais les militaires, les flics, mais vous allez voir si vous n'avez rien d'autre à foutre, moi je vais vous balancer la seconde affaire Brigitte MACRON vous allez voir, et vous allez voir... Non, mais là tout le monde pourra juger du footage de guele en France et de la part de la justice, la justice corrompue jusqu'à la moelle, et j'espère que la procureure de Lisieux m'écoute ce soir ou qu'elle aura vent de ce que je dis... J'espère que la procureure de Lisieux écoute, elle qui défend des menteurs et qui me fait traiter comme un terroriste. Donc tous ces gens, toutes ces pseudos-institutions, tout ça, il va falloir que ça dégage, de toute façon si ça sort je vous dis, la république ne s'en relèvera pas, je vous le dis, voilà ».

► Amandine ROY : « Eh bien, je pense que nous pouvons terminer cette interview sur ces mots, et bien je suis super fière que nous l'ayons faite, il n'y a personne qui n'a voulu laisser la parole comme ça, je suis super contente qu'on l'ait fait, voilà, tu vas pouvoir respirer, je t'avoue que je suis super fière de toi et que je vais moi-même avoir le cœur un peu moins lourd que de devoir chaque jour remettre le métier sur l'ouvrage pour dénoncer des mensonges, l'astrologie et le génocide d'innocents en cours... ».

Page 67 :

► Natacha REY : « Ah non, que je n'ai toujours pas récupéré, donc on a saisi mon iPhone pour quelques messages sans insultes, sans chantage et sans menace à cette femme. Donc on m'a dit que j'avais une plainte, que j'étais poursuivie par le parquet de Lisieux, et il se trouve que Jean-Louis André, son mari, est conciliateur de justice à la retraite, il fait ça bénévolement, il a assez de fric, ils sont complètement blindés donc il fait ça – on va dire – pour le plaisir. Et donc en fait, je suis poursuivie par la Procureure de la République de Lisieux qui est une copine de Jean-Louis André. Catherine, elle n'a même pas été... La plainte elle a été déposée directement auprès du Procureur de la République de Lisieux, les amis, enfin les copains de Jean-Louis André, voilà ».

* Page 81 :

► Natacha REY : « Voilà, donc je n'ai pas fini... Alors, ben puisqu'on est écouté très certainement par des conseillers de l'Élysée et par des journalistes aussi, et peut-être par des gens de la famille TROGNEUX, MACRON, AUZIERE et sans doute par les services de renseignement, donc moi je vais leur dire ceci : ces documents, ces photos sont dans une enveloppe scellée qui a été déposée chez un avocat dont le nom est connu, je n'ai plus aucune trace de ces preuves, de ces photos et de ces documents sur mon iPhone ou sur mon ordinateur donc ce n'est pas la peine de revenir chez moi, de défoncer ma porte pour venir m'arrêter, pour piquer mon nouvel... Vous ne trouverez rien, vous ne trouverez rien, voilà, vous ne trouverez rien. Il n'y a jamais rien eu là-dessus, on m'a fait parvenir ça par courrier postal : on m'a fait parvenir ces documents par courrier postal, donc bien entendu je les ai mis en sécurité, il n'y en a aucune trace chez moi, et je peux vous dire que si ces documents sortent publiquement, ce sera le plus gros scandale de la Vème république. Je peux vous dire que là, ce n'est pas seulement quelque chose qui met en cause le couple MACRON et puis les gens autour d'eux, la famille AUZIERE, la famille TROGNEUX, et je peux vous dire que le scandale sera tel que c'est l'ensemble de la presse et des médias, l'ensemble de la classe politique, l'ensemble des institutions armées, justice, police et gendarmerie au plus haut niveau qui ne peuvent pas ne pas savoir la véritable nature de Brigitte MACRON, qui ne peuvent pas ne pas savoir qui elle est et qui elle a été par le passé, qui ne peuvent pas savoir ne pas être au courant de cette imposture et de ces dissimulations, de ces mensonges, de ces manipulations auprès de tout le peuple français, je peux vous dire que si ces documents sont révélés, c'est une bombe nucléaire qui explose en France et même qui dépasse les frontières. »

* Page 72 :

► Natacha REY : « Oui tout à fait, et on ne se moquera pas de vous, on ne vous fera pas certaines réflexions que l'on m'a faites à moi, on ne vous accusera pas d'avoir des problèmes psychiques, et surtout que Catherine AUDOY, cette femme qui ment comme elle respire ainsi que son mari qui ment comme il respire ça je le dis parce que ça, c'est une vérité, donc ils ont été pleurés auprès de leurs amis du parquet de Lisieux pour me faire arrêter parce que voilà, j'ai touché un dossier très sensible, que ça les dérange et que ces gens-là doivent être... Voilà, épargnés, ils ont tous les droits, c'est pas touché, pas touché [...] ».

Il s'en déduit directement que les menteurs visés par Madame REY ne sont autres que les époux AUZIERE.

Cette diffamation devant être interprétée et appréciée au regard de l'ensemble des éléments extrinsèques de cette affaire porte évidemment atteinte gravement à l'honneur et à la considération de Monsieur Jean-Louis André AUZIERE et de son épouse Catherine AUZIERE née AUDOY.

A l'encontre de Madame REY, il est donc reproché les propos diffamatoires portés :

- à l'égard de Monsieur AUZIERE : en ce qu'il est soutenu qu'il ment en refusant de reconnaître qu'il a couvert le changement d'identité des trois enfants de Madame Brigitte MACRON divorcée AUZIERE afin d'établir en apparence la filiation directe des trois enfants AUZIERE avec Madame Brigitte TROGNEUX épouse MACRON...!
- à l'égard de Madame AUDOY : en ce qu'il est soutenu qu'elle ment en refusant de reconnaître qu'elle a couvert le changement d'identité des trois enfants de Madame Brigitte MACRON divorcée AUZIERE afin d'établir en apparence la filiation directe des trois enfants AUZIERE avec Madame Brigitte TROGNEUX épouse MACRON...!

Propos tenus par Madame REY et Madame ROY en pages 67, 68, 71 et 72 du PV de constat :

* Page 67 :

► Natacha REY : « Ah non, que je n'ai toujours pas récupéré, donc on a saisi mon iPhone pour quelques messages sans insultes, sans chantage et sans menace à cette femme. Donc on m'a dit que j'avais une plainte, que j'étais poursuivie par le parquet de Lisieux, et il se trouve que Jean-Louis André, son mari, est conciliateur de justice à la retraite, il fait ça bénévolement, il a assez de fric, ils sont complètement blindés donc il fait ça – on va dire – pour le plaisir. Et donc en fait, je suis poursuivie par la Procureure de la République de Lisieux qui est une copine de Jean-Louis André. Catherine, elle n'a même pas été... La plainte elle a été déposée directement auprès du Procureur de la République de Lisieux, les amis, enfin les copains de Jean-Louis André, voilà ».

► Amandine ROY : « La procédure en elle-même est légale d'interpeller directement un procureur, mais là c'est le copinage qui est flagrant ».

* Page 68 :

► Natacha REY : « Oui non, mais je pense que j'aurais eu moins de chance d'être arrêté ».

DOCUMENTS

chez moi et placée en garde à vue, alors saisie de mon outil de travail, humiliations, donc on m'a dit que je ne savais rien... À la fois je ne savais rien et à la fois je ne pouvais rien prouver, et à la fois il ne fallait surtout pas le sortir dans la presse, il ne fallait pas... Parce que de toute façon on m'a dit que ça n'intéresserait personne... " Mais qu'est-ce que vous croyez que les gens en ont à foutre que Brigitte MACRON soit un homme ou un trans ", il me dit " non, mais écoutez moi-même, écoutez, moi ça fait quatre ans que j'entends dire que Brigitte MACRON est un homme et alors ? Et alors ? Qu'est-ce que ça peut... ? Ils me disent, mais vous n'êtes pas tolérante ". Ils m'ont fait ça quoi, je vous assure, celui qui prenait ma déposition m'a dit que je n'étais pas tolérante, que j'étais intolérante et que c'est pour ça... et il m'a dit aussi que vous n'avez pas fait... Alors mon enquête elle était finie, le dossier avait été livré, il avait été validé par un journaliste qui a même présenté le Soir3 sur France 3 Richard BOUTRY, donc qui est un vrai journaliste, qui peu à peu s'éloignait du Scrail Mainstream parce que justement il n'avait pas la possibilité ben justement de travailler... ».

* Page 71 :

► **Natacha REY** : « Le fait de venir m'arrêter chez moi et de me placer en garde à vue pour un motif, voilà, qui ne le mérite absolument pas, on est bien d'accord, surtout que Catherine AUDOY pouvait et me répondre de ne plus m'envoyer de messages, de lui ficher la paix, me dire qu'elle n'avait pas à me répondre et me bloquer, et elle ne m'a pas bloquée, elle ne m'a même pas bloquée, elle ne m'a pas répondu et elle est allée chouiner et porter plainte parce que j'avais découvert ses secrets, parce qu'elle et son mari... ».

* Page 72 :

► **Natacha REY** : « Oui tout à fait, et on ne se moquera pas de vous, on ne vous fera pas certaines réflexions que l'on m'a faites à moi, on ne vous accusera pas d'avoir des problèmes psychiques, et surtout que Catherine AUDOY, cette femme qui ment comme elle respire ainsi que son mari qui ment comme il respire ça je le dis parce que ça, c'est une vérité, donc ils ont été pleurés auprès de leurs amis du parquet de Lisieux pour me faire arrêter parce que voilà, j'ai touché un dossier très sensible, que ça les dérange et que ces gens-là doivent être... Voilà, épargnés, ils ont tous les droits, c'est pas touche, pas touche [...] ».

Il est reproché à Madame REY :

- d'avoir diffamé Monsieur Jean-Louis AUZIERE en laissant entendre qu'en sa qualité de conciliateur de justice dans le ressort du Tribunal Judiciaire de LISIEUX, il serait intervenu auprès de « ses amis du monde judiciaire » et notamment Madame La Procureure, qui est indiquée « comme étant une de ses amies », pour commettre un abus d'autorité contre les particuliers (article 432-4 à 432-9 du code pénal), que Monsieur AUZIERE aurait directement ou indirectement menacé Madame REY avec l'appui des services de police pour l'amener à « surtout pas sortir dans la presse » (le dossier), qu'« il ne fallait pas » ce qui constitue une infraction pénale.

Ce propos porte atteinte à l'honneur et à la considération de Monsieur Jean-Louis AUZIERE en ce qu'il sous-entend le fait qu'il se serait livré à des menaces directes ou indirectes à l'encontre de Madame REY et qu'il aurait abusé de ses fonction et qualité de conciliateur de justice afin d'intervenir auprès du Parquet à des fins personnelles.

Il est reproché à Madame REY :

- d'avoir diffamé Madame Catherine AUZIERE en affirmant que celle-ci aurait directement ou indirectement menacée avec l'appui des services de police pour l'amener à « surtout pas sortir dans la presse » (le dossier), qu'« il ne fallait pas » ce qui constitue une infraction pénale.

Ce propos porte atteinte à l'honneur et à la considération de Madame Catherine AUZIERE en ce qu'il lui impute le fait de s'être livrée à des menaces directes ou indirectes à l'encontre de Madame REY.

Il est reproché à Madame JEGOUSSE :

- d'avoir diffamé Monsieur Jean-Louis AUZIERE en soutenant que celui-ci entretiendrait un « copinage qui est flagrant » avec les institutions judiciaires et engager des poursuites non fondées pour censurer Madame REY

Ce propos porte atteinte à l'honneur et à la considération de Monsieur Jean-Louis AUZIERE en ce qu'il lui impute le fait d'entretenir une collusion (copinage) avec le Parquet et abuser à des fins personnelles de son statut de conciliateur de justice pour faire pression sur Madame REY.

B -- S'AGISSANT DES PUBLICATIONS FACEBOOK DES 6 ET 17 FEVRIER 2022 :► Propos Facebook du 06.02.2022 tenus par Madame REY :

J'AFFIRME que Jean-Louis André Auzière né le 28 février à Meudon est l'homme présente comme étant André Louis Auzière né le 28 février 1951 à Eteka au Cameroun sur la photo de mariage balancée par la presse en 2020. Lequel n'a JAMAIS été marié de sa vie à une Brigitte Trogneux et était déjà marié depuis 9 ans avec Susan Sprav à l'époque, en 1974.

Face à ce mensonge et cette manipulation flagrante, on comprend mieux pourquoi il est impossible d'obtenir une copie du certificat de naissance de Jean-Louis (avec filiation !) auprès de la Mairie de Meudon ou sur le site du Service Public, si l'on n'a pas un lien de parenté direct avec lui.

► Propos Facebook du 17.02.2022 tenus par Madame REY :

Que faites-vous donc sur la photo de mariage officielle de Brigitte Trogneux, Monsieur Jean-Louis Auzière ? Pourriez-vous nous expliquer ce grand mystère, vous qui êtes toujours vivant et n'avez JAMAIS été marié avec elle ?

Il est reproché à Madame REY :

- d'avoir diffamé Monsieur Jean-Louis AUZIERE en ce qu'il est soutenu dans les deux publications communiquées les 6 et 17 février 2022, que Monsieur Jean-Louis André AUZIERE aurait falsifié une photographie, celle officielle du mariage avec Madame Brigitte TROGNEUX, pour y apparaître et jouer le rôle du faux mari n'ayant aucune existence physique et aurait concouru à une usurpation/falsification d'identité et/ou d'actes d'état civil, infractions pénalement répréhensibles.

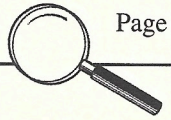
Acte 2 : dénouement

Concernant **Catherine Audoy**, ont été fournis : – son CV ; – son contrat de travail établi le 3 octobre 1983 lors de son embauche à **Japan Airlines**, sous entendant qu'elle n'était pas enceinte (de **Tiphaine Auzière**, née le 30 janvier 1984) lorsqu'elle a intégré la Direction des ventes passagers de cette compagnie aérienne ; – plusieurs courriers de ses anciens collègues attestant que Catherine Audoy n'a jamais eu d'enfant ; – des copies de passeports suggérant qu'elle n'était pas en France lors de la naissance des deux premiers enfants de **Brigitte Trogneux, Sébastien et Laurence Auzière**. Concernant **Jean-Louis Auzière**, ont été fournis : une photo de famille faisant figurer Jean-Louis Auzière et **André Auzière** ; – une photo de Jean-Louis Auzière en 1966 lors de son premier mariage avec **Susan Spray** ; – deux photos de Jean-Louis Auzière en 1974 (publiées dans ce numéro), année du mariage d'André Auzière avec **Brigitte Trogneux**. Concernant **André Auzière**, ont été fournis : – le livret de famille de ses parents, **Louis Auzière et Renée Costes** ; – la photo du mariage d'André Auzière et Brigitte Trogneux déjà connue (publiée dans ce numéro) mais légendée par un membre de la

famille Auzière présent au mariage, **M. Gérard Anrep** ; – le faire-part de décès d'André Auzière publié dans notre précédent numéro (F&D 527).

Ces pièces, et leur analyse par la reconnaissance faciale, confirment qu'André Auzière et Jean-Louis Auzière sont bien deux personnes distinctes.

Sur ce volet du dossier (qui ne concerne donc pas « **Brigitte** »), **Natacha Rey** et **Amandine Roy** ont été condamnées, le 14 février 2023, par le tribunal de Lisieux (Calvados) à 2000 euros d'amende chacune, une peine allégée, le 28 juin 2023, par la cour d'appel de Caen (amende de 1000 euros pour Amandine Roy et 2000 euros dont 1600 avec sursis pour Natacha Rey). Comme l'information ne concerne pas directement « **Brigitte** », cette condamnation n'a été couverte que par la presse locale (*Ouest France, Le Pays d'Auge, Le Courrier Picard, Paris-Normandie*), quelques sites et titres people (*Gala, Purepeople et France Dimanche*). Le procès n'ayant pas été couvert par l'AFP, seul *Politico* (15 février 2023) a fait écho à cette condamnation à l'international.



DOCUMENTS

Affaire Trogneux : Acte 3

L'acte 3 aurait dû être la mère de toutes les batailles et aurait pu susciter un écho médiatique puisqu'il concerne la plainte avec constitution de partie civile devant le Tribunal judiciaire de Paris de **Brigitte et Jean-Michel Trogneux**, toujours contre **Natacha Rey** et sa voyante, **Amandine Roy**. Elle concerne essentiellement les accusations proférées par Natacha Rey de « falsifications d'actes d'état civil ». Daté du 31 janvier 2022, ce document a été adressé à Natacha Rey et à Amandine Roy le 8 septembre 2022.

PLAINTE AVEC CONSTITUTION DE PARTIE CIVILE

COURRIER ARRIVÉ
Le 31 JANVIER 2022
SAUJ PARIS

Madame **Brigitte TROGNEUX épouse MACRON**
Née le 13 avril 1953 à Amiens (80)
De nationalité française
Demeurant 55, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75008 PARIS

Monsieur **Jean-Michel TROGNEUX**
Né le 11 février 1945 à Amiens (80)
De nationalité française
Retraité
Demeurant 14, rue des Vergeaux - 80000 AMIENS

Ayant pour Avocat : **Maître Jean ENNOCCHI**
Avocat au Barreau de PARIS
Demeurant 6 Place Saint Sulpice - 75006 PARIS
TÉL. : 01 53 10 09 69
N° Vestiaire : E 330

Élisant domicile en son Cabinet

LES PROPOS POURSUIVIS

La présente plainte identifie les propos (l'injure étant absorbée par la diffamation) portant atteinte à l'honneur et à la considération des parties civiles et détermine l'auteur de chacun des propos poursuivis ainsi que la personne visée par chacun des propos.

Auteurs des propos poursuivis et personne visée par chacun des propos

Propos n°1 : Propos tenu par Madame Amandine ROY :
« Voilà, c'est la mise en perspective des mensonges ». (PV page 27)

Ces propos portent atteinte à l'honneur et à la considération de Madame Brigitte TROGNEUX et de Monsieur Jean-Michel TROGNEUX en ce qu'ils auraient menti sur la prétendue identité de Brigitte TROGNEUX qui, en réalité, serait Jean-Michel TROGNEUX. Madame Brigitte TROGNEUX et de Monsieur Jean-Michel TROGNEUX auraient procédé à la falsification des actes de naissance de Brigitte TROGNEUX et de Jean-Michel TROGNEUX.

Propos n°2 : Propos tenu par Amandine ROY :
« Peut-être, mais ça, ça porte un nom, ça porte un nom qui est écrit dans le droit français, voilà ». (PV page 29)

Ces propos portent atteinte à l'honneur et à la considération de Madame Brigitte TROGNEUX et de Monsieur Jean-Michel TROGNEUX en ce qu'il leur impute le fait de s'être livrés à des actes de pédophilie.

Propos n°3 : Propos tenus par Madame Natacha REY :
« Donc là, il s'agit quand même d'un gros mensonge manifestement. » (PV page 31)

Ces propos portent atteinte à l'honneur et à la considération de Monsieur Jean-Michel TROGNEUX et Madame Brigitte TROGNEUX en ce qu'ils auraient falsifié des actes d'état civil pour mentir sur leur véritable identité.

Propos n°4 : Propos tenus par Madame Amandine ROY :
« Voilà, non seulement il y a eu des mensonges, mais les mensonges ont été renouvelés, ils ont renouvelé le stock de mensonges ». (PV page 31)

Ces propos portent atteinte à l'honneur et à la considération de Monsieur Jean-Michel TROGNEUX et Madame Brigitte TROGNEUX en ce qu'ils auraient falsifié des actes d'état civil pour mentir sur leur véritable identité.

Propos n°5 : Propos tenus par Madame Amandine ROY :
« C'est du détournement de toute façon, c'est du détournement et il y a même le nom pour ça ». (PV page 32)

Ces propos portent atteinte à l'honneur et à la considération de Madame Brigitte TROGNEUX et de Monsieur Jean-Michel TROGNEUX en ce qu'il leur est imputé de s'être livrés à de la pédophilie et à du détournement de mineur.

Propos n°6 : Propos tenus par Madame Natacha REY :
« ... Alors pourtant, là, elle correspondait et tout ça. Donc voilà, la nièce mourrait la même année que les parents ou un an plus tard, et alors on a fait le tour des nièces, et il se trouve qu'on n'a toujours pas identifié la petite nièce de six ans qui serait décédée en 1960 ou 1961. Et là j'ai compris que Brigitte faisait disparaître la petite nièce parce que forcément, si elle est Jean-Michel ayant changé de sexe, donc pour le récit de son enfance il y a une petite fille de trop, donc il faut en éliminer une et elle prend sa place, voilà ». (PV page 36)

Ces propos portent atteinte à l'honneur et à la considération de Madame Brigitte TROGNEUX et de Monsieur Jean-Michel TROGNEUX en ce qu'ils auraient falsifié des actes d'état civil pour mentir sur leur identité.

Propos n°7 : Propos tenus par Madame Natacha REY :
« Et donc là, j'ai vu qu'il était impossible d'avoir une copie de naissance... ah oui, on m'a répondu que Jean-Michel, et même quand j'ai eu la date de naissance exacte, on m'a répondu que Jean-Michel n'était pas né, Jean-Michel TROGNEUX n'est pas né à Amiens et de voir avec sa mairie de naissance. Or, Jean-Michel est bien né à Amiens comme tous les enfants de la famille TROGNEUX, toute la fratrie est née à Amiens, les parents n'ont jamais quitté la ville. Alors, pourquoi n'y aurait-il pas de... Est-ce qu'on aurait fait disparaître cet acte de naissance ? Il faut savoir que des personnes transsexuelles ont le droit de faire modifier leur extrait de naissance. Voilà, c'est légal, donc dès lors que l'extrait de naissance a été modifié, forcément il n'y a plus d'extrait de naissance au nom de Jean-Michel TROGNEUX, mais de Brigitte TROGNEUX ». (PV page 40)

Ces propos portent atteinte à l'honneur et à la considération de Madame Brigitte TROGNEUX et de Monsieur Jean-Michel TROGNEUX en ce qu'ils auraient falsifié des actes d'état civil afin de mentir sur leur identité.

Propos n°8 : Propos tenus par Madame Natacha REY :
« Disons que si on n'a pas compris certaines choses et comme apparemment les journalistes Mainstream, à moins qu'ils jouent la comédie, mais il était impossible de retrouver l'ex-mari, le faux ex-mari, le vrai beau-père comme moi je l'ai retrouvé. Si on ne comprend pas certaines choses, c'est-à-dire le fait que Brigitte n'est selon moi pas une femme au départ, mais un transsexuel, elle est très probablement ce frère, ce jeune frère Jean-Michel qui a seulement huit ans de plus qu'elle, et c'est probablement le vrai dernier-né de la famille TROGNEUX, le vrai petit dernier de la famille TROGNEUX. Parce que la petite dernière selon moi c'est Nathalie FARCY la petite-fille et la petite-nièce orpheline qui a été adoptée par les parents TROGNEUX, voilà. Et là, tout devient clair, là on comprend mieux ». (PV page 42)

Ces propos portent atteinte à l'honneur et à la considération de Madame Brigitte TROGNEUX et de Monsieur Jean-Michel TROGNEUX en ce qu'ils auraient falsifié des actes d'état civil afin de mentir sur leur identité.

Propos n°9 : Propos tenus par Madame Amandine ROY :
« C'est la fausseté, c'est la fausseté, le problème c'est l'escroquerie, puis voilà ». (PV page 46)

Ces propos portent atteinte à l'honneur et à la considération de Madame Brigitte TROGNEUX et de Monsieur Jean-Michel TROGNEUX en ce qu'il leur est imputé d'avoir falsifié des actes d'état civil afin de mentir sur leur identité et de s'être livrés à des actes d'escroquerie en faisant usage de fausses identités.

Propos n°10 : Propos tenus par Madame Amandine ROY :
« Mais à la base ce n'est pas ça qui nous pose soucis, c'est la tromperie et le mensonge, et surtout ce que ça cache parce que ce n'est que la façade, le problème c'est là aussi lié à la façade ». (PV page 47)

Ces propos portent atteinte à l'honneur et à la considération de Madame Brigitte TROGNEUX et de Monsieur Jean-Michel TROGNEUX en ce qu'il leur est imputé d'avoir falsifié des actes d'état civil afin de mentir sur leur identité.

Propos n°11 : Propos tenus par Madame Natacha REY :
« Mais là il ne s'agit pas de leur vie privée, on ne peut pas dire « oh, mais qu'elle soit un homme ou une femme, on n'en a rien à foutre », non, on ne peut pas mentir sciemment à un peuple, servir une version entièrement fautive et mentir parce qu'à la base c'est... ». (PV page 47)

Ces propos portent atteinte à l'honneur et à la considération de Madame Brigitte TROGNEUX et de Monsieur Jean-Michel TROGNEUX en ce qu'il leur est imputé d'avoir falsifié des actes d'état civil afin de mentir sur leur identité.

Propos n°12 : Propos tenus par Madame Amandine ROY :
« Ils ont menti à un pays entier... ». (PV page 47)

Ces propos portent atteinte à l'honneur et à la considération de Madame Brigitte TROGNEUX et de Monsieur Jean-Michel TROGNEUX en ce qu'il leur est imputé d'avoir falsifié des actes d'état civil afin de mentir sur leur identité.

Propos n°13 : Propos tenus par Madame Natacha REY :
« Voilà, on ne peut pas manipuler, dissimuler comme ça, avec la complicité des institutions, la complicité de la presse, donc là c'est de la haute trahison. Et surtout ça cache quelque chose de beaucoup plus grave qu'un simple changement de sexe, c'est quand même un détournement de mineur par... ». (PV page 47)

Ces propos portent atteinte à l'honneur et à la considération de Madame Brigitte TROGNEUX et de Monsieur Jean-Michel TROGNEUX en ce qu'il leur est imputé d'avoir commis des actes de détournement de mineur et d'avoir falsifié des actes d'état civil pour mentir sur leur identité (notamment avec la complicité des institutions).

Propos n°14 : Propos tenus par Madame Natacha REY :
« Oui bien sûr, mais on ne peut pas même s'il n'y avait pas d'actes de détournement de mineur ou pédophilie ou quoi que ce soit, on ne peut pas mentir à une nation, on ne peut pas mentir ». (PV page 48)

Ces propos portent atteinte à l'honneur et à la considération de Madame Brigitte TROGNEUX et de Monsieur Jean-Michel TROGNEUX en ce qu'il leur est imputé d'avoir falsifié des actes d'état civil pour mentir sur leur identité.

Propos n°15 : Propos tenu par Madame Amandine ROY :
« Déjà, en soi c'est une escroquerie ». (PV page 47)

Ces propos portent atteinte à l'honneur et à la considération de Madame Brigitte TROGNEUX et de Monsieur Jean-Michel TROGNEUX en ce qu'il leur est imputé d'avoir falsifié des actes d'état civil pour mentir sur leur identité.

Propos n°16 : Propos tenus par Madame Natacha REY :
« On ne peut pas laisser, c'est gravissime, enfin... Je ne sais pas si certains se rendent compte du mensonge qu'on nous a servi avec la complicité ou la complaisance de la presse, des médias, des institutions, du monde politique, et il y en a beaucoup... ». (PV page 48)

Ces propos portent atteinte à l'honneur et à la considération de Madame Brigitte TROGNEUX et de Monsieur Jean-Michel TROGNEUX en ce qu'ils auraient falsifié des actes d'état civil pour mentir sur leur identité.

Propos n°17 : Propos tenus par Madame Natacha REY :
« Oui, oui, oui... Alors donc la photo, la photo de mariage donc qui n'est pas Brigitte, André-Louis AUZIERE dont je n'avais aucune idée, et je me suis dit d'accord. Donc, ça ne fait que confirmer mes doutes ou Brigitte ne s'est pas mariée avec un André-Louis AUZIERE et je me suis dit, alors donc, si ma thèse est la bonne et qu'elle est Jean-Michel, et bien forcément elle n'est pas la mère des enfants, mais le père... Si elle est le père des enfants, il y a forcément une mère planquée quelque part... Et alors, vous allez voir... ». (PV page 49)

Ces propos portent atteinte à l'honneur et à la considération de Madame Brigitte TROGNEUX et de Monsieur Jean-Michel TROGNEUX en ce qu'ils auraient falsifié des actes d'état civil pour mentir sur leur réelle identité puis auraient également falsifié l'acte de mariage et le jugement de divorce des époux TROGNEUX-AUZIERE et auraient également falsifié les actes de naissance des 3 enfants : Sébastien, Laurence et Tiphaine AUZIERE.

DOCUMENTS

- Propos n°18 : Propos tenus par Madame Amandine ROY :
-« L'information est un droit, il y a escroquerie à l'échelle du pays entier, plus criminalité sexuelle, donc le droit, on l'a ». (PV page 52)

Ces propos portent atteinte à l'honneur et à la considération de Madame Brigitte TROGNEUX, de Monsieur Jean-Michel TROGNEUX en ce qu'ils se seraient rendus coupables de criminalité sexuelle et qu'ils auraient falsifié les actes d'état civil de Jean-Michel TROGNEUX, de Brigitte TROGNEUX et des 3 enfants : Sébastien, Laurence et Tiphaine AUZIERE.

- Propos n°19 : Propos tenus par Madame Natacha REY :
-« ... il ne pouvait pas être en 1950 à Èsèka et que sa femme ait accouché en 1951 à Èsèka puisque, de toute façon, même ce petit patelin, cette petite commune n'était pas encore fondée en 1951 et ne l'a été qu'en 1954, et n'allez pas chercher loin pourquoi ils l'ont fait naître là-bas... On peut retrouver forcément, quand bien même et d'ailleurs il serait né en 1954, vous pensez bien qu'on ne va pas retrouver des actes de naissance ou quoi que ce soit, donc c'est impossible. Ils l'ont fait naître à l'étranger pour qu'on ne puisse pas rechercher une date comme ici en France, voilà... Forcément, c'est cohérent... et d'ailleurs, André-Louis, c'est quelqu'un dont personne ne se souvient, que personne n'a... Il était tellement discret, il était tellement mutique, il était tellement transparent et toujours absent que même les gens interrogés ne s'en souviennent pas... Oui, mais on ne voyait qu'elle, on n'entendait qu'elle... Alors lui, on en a peu de souvenirs, il n'était jamais là, il ne parlait pas, il était taciturne donc... C'est très, très étonnant tout de même... Pas une seule photo du couple, jamais aucune photo du couple avec les enfants en bas âge, rien du tout, aucune photo de lui, et personne qui ne se souvient de lui parce qu'on nous a dit « il a fait un pacte avec Brigitte parce qu'il ne voulait pas être retrouvé parce qu'il avait tellement honte », donc quand il a su qu'il était cocufié avec un élève du lycée par sa femme, il a foutu le camp du jour au lendemain ; donc, il a plagié sa femme, il a laissé ses trois gosses, il est parti sans laisser d'adresse. Certainement, il est retourné en Afrique où il n'est jamais né, d'ailleurs, il est reparti en Afrique à Èsèka ou je ne sais, où il n'est jamais né... non, mais écoutez, un homme qui est trompé par sa femme professeur avec un élève, la première chose qu'il va faire, je pense, c'est de demander le divorce et la garde des enfants et il va l'obtenir... » (PV page 52)

Ces propos portent atteinte à l'honneur et à la considération de Madame Brigitte TROGNEUX et de Monsieur Jean-Michel TROGNEUX en ce qu'ils auraient falsifié les actes d'état civil relatifs au mariage de Brigitte TROGNEUX et d'André-Louis AUZIERE ; les actes d'état civil de Madame Brigitte TROGNEUX et de Monsieur Jean-Michel TROGNEUX ainsi que les actes d'état civil des 3 enfants : Sébastien, Laurence et Tiphaine AUZIERE mais également l'acte de décès de Monsieur André-Louis AUZIERE (cet acte d'état civil étant nécessairement un faux puisque selon Natacha REY, Monsieur André-Louis AUZIERE n'aurait jamais existé).

- Propos n°20 : Propos tenus par Madame Natacha REY :
-« ... et moi, j'affirme, et moi j'affirme, j'affirme qu'André-Louis AUZIERE tel qu'on nous l'a présenté n'existe pas, n'a jamais existé et j'en ai les preuves puisqu'il n'y a aucune trace de lui dans les archives généalogiques, il n'y a absolument aucune trace de lui, et moi, je présume très fortement puisqu'on ne peut pas avoir accès au prénom du fils de Renée COSTE et Louis AUZIERE, les pseudo-beaux-parents de Brigitte, on ne peut pas avoir accès au prénom de leur fils unique qui, pour certains sites et pour la version officielle des journaux, est André-Louis. Moi, je soupçonne fortement que ce soit Pierre-Louis, qui est né le 20 septembre 1947 à Brazzaville, capitale du Congo, et qui est décédé le 30 octobre 2014, soit trois ans avant que MACRON ne se présente à la présidentielle, donc il n'y avait aucun problème, si c'était lui le vrai mari, le vrai père des enfants AUZIERE, il est mort en 2014, donc il n'y avait aucun problème, il ne veut pas que son identité, sa photo soit révélée, machin, il était mort depuis 2014. Mais il se trouve qu'il y a un André AUZIERE qui est né, lui, comme André-Louis le 28 février, qui est marié à une femme qui a des liens avec les enfants AUZIERE et qui... ». (PV page 53)

Ces propos portent atteinte à l'honneur et à la considération de Madame Brigitte TROGNEUX et de Monsieur Jean-Michel TROGNEUX en ce qu'ils auraient falsifié les actes de naissance de Brigitte TROGNEUX et de Jean-Michel TROGNEUX, l'acte de mariage de Brigitte TROGNEUX et d'André-Louis AUZIERE, leur jugement de divorce, les actes de naissance des 3 enfants : Sébastien, Laurence et Tiphaine AUZIERE ; ainsi que l'acte de décès de Monsieur André-Louis AUZIERE.

- Propos n°21 : Propos tenus par Madame Natacha REY :
-« Donc, Jean-Louis André ne peut pas être l'ex-mari de Brigitte pour la bonne et simple raison que nous avons retrouvé sa biographie dans une édition 1990 et que nous savons qu'il a été marié en 1966 à Suzanne SPRAY, traductrice, avec laquelle il a eu deux fils, Pascal et Marc ; Marc est le plus jeune et j'aurai l'occasion de reparler de Marc, Pascal et Marc, et il a épousé en secondes noces en 2003 Catherine AUDOY. Voilà, il n'y a pas eu de Brigitte TROGNEUX. En 1990, il n'était toujours pas divorcé de Suzanne SPRAY, donc il n'y a pas pu avoir de mariage entre Jean-Louis André et Brigitte TROGNEUX, et il n'y a pas pu y avoir de mariage avec Pierre-Louis, né le 20 septembre à Brazzaville parce que sinon, pourquoi aurait-il changé son prénom ? Sa date de naissance ? Ne pourrait-on pas avoir accès au véritable prénom du fils unique de Renée COSTE et Louis AUZIERE, les prétendus beaux-parents de Brigitte ? Pour moi, André-Louis AUZIERE a été inventé de toute pièce à partir de deux membres de la famille AUZIERE, c'est-à-dire Jean-Louis André né le 28 février et ce Pierre-Louis né le 20 septembre à Brazzaville au Congo, mais on ne pouvait pas dire qu'il était né à Brazzaville au Congo parce qu'on peut faire des démarches pour essayer de retrouver l'acte de naissance, d'interroger des gens sur place, faire une enquête... Donc, on nous a fait naître André-Louis à Èsèka en 1951 à une époque où Èsèka n'existait même pas, et il n'y a aucun journaliste pour l'avoir relevé, je suis la seule, je suis la seule à l'avoir relevé ». (PV page 53)

Ces propos portent atteinte à l'honneur et à la considération de Madame Brigitte TROGNEUX et de Monsieur Jean-Michel TROGNEUX en ce qu'ils auraient falsifié l'acte de naissance de Jean-Michel TROGNEUX, l'acte de naissance de Brigitte TROGNEUX et l'acte de mariage de Brigitte TROGNEUX et André-Louis AUZIERE ainsi que l'acte de décès d'André-Louis AUZIERE.

- Propos n°22 : Propos tenus par Madame Natacha REY :
-« ... Dans la vie de Brigitte MACRON, tout est absolument comme ça, il n'y a jamais rien de normal, de précis, de clair, tout est faux donc c'est normal, tout est faux, tout est faux, c'est une énorme imposture, une énorme falsification et encore une fois, je mets au défi n'importe qui, ceux qui m'entendent, que ce soit à l'Élysée ou ailleurs, de me prouver le contraire. Personne ne pourra me prouver le contraire. Et donc il y a la photo d'une candidate, et donc en redéfinissant la photo, en l'analysant, j'ai vu qu'elle a été retouchée au feutre noir... En fait, à l'origine, cette jeune femme a des longs cheveux noirs, et on lui a changé, en fait on a mis du blanc et on a créé une fausse coupe au carré avec un feutre noir, et je vous assure alors, je pourrais la balancer, cette photo, on lui a changé sa tête... Mais je me suis dit, « mais pourquoi ils ont fait ça, si elle ne voulait pas être reconnue, il faut rayer le nom ». Je me suis dit, « mais pourquoi ils ont fait ça ? ». Et en fait, cette personne, j'ai tapé le nom, le styliste, et je suis tombée sur cette personne à l'heure actuelle, de nos jours, qui n'a pas changé depuis 1989, qui a le même visage, qui a effectivement de longs cheveux noirs, la même frange, le même regard, et donc là aussi j'ai fait des comparaisons de photos. La photo de profil sur ce tract électoral et la photo de cette jeune femme styliste qui ne vit pas du tout à Truchtersheim je ne sais pas quoi là, c'est la même femme, c'est la même femme, je crois que c'est le même prénom, et donc depuis 1989 elle n'a pas bougé physiquement, elle est toujours la même. Donc en fait, je pense que c'est un faux tract... ». (PV page 55)

Ces propos portent atteinte à l'honneur et à la considération de Madame Brigitte TROGNEUX et de Monsieur Jean-Michel TROGNEUX en ce qu'ils auraient falsifié l'acte de naissance de Madame Brigitte TROGNEUX, l'acte de naissance d'André-Louis AUZIERE, l'acte de mariage de Madame Brigitte TROGNEUX et de Monsieur André-Louis AUZIERE ainsi qu'une profession de foi destinée à un scrutin électoral municipal.

- Propos n°23 : Propos tenus par Madame Amandine ROY :
-« Ahhh, alors en fait, ce que tu es en train de dire c'est que la photo sur ce tract est falsifiée et montée de toute pièce, c'est une photo actuelle ; en fait, elle date de maintenant alors que le tract est censé être de 1989, c'est ça ? ». (PV page 56)

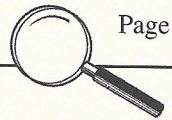
Ces propos portent atteinte à l'honneur et à la considération de Madame Brigitte TROGNEUX et de Monsieur Jean-Michel TROGNEUX en ce qu'ils auraient falsifié une profession de foi destinée à une élection municipale.

- Propos n°24 : Propos tenus par Madame Natacha REY :
-« Ah oui, oui, non, mais ça... Je ne sais pas qui a fait ça, mais en tous les cas c'est très mal fait... Donc, bon alors, Brigitte TROGNEUX, 36 ans, on sait que... Mais elle, il est impossible que Brigitte TROGNEUX se soit appelée un jour AUZIERE dans la mesure où André-Louis AUZIERE n'existe pas, et je suis formelle là-dessus ; bon, je ne peux pas être formelle à cause des poursuites judiciaires en vous « disant c'est sûr », voilà, je vous dis « c'est un transsexuel ». Dans tous les cas, je peux vous affirmer, et là je suis sûre à 100 %, je peux vous affirmer qu'André-Louis AUZIERE n'existe pas et n'a jamais existé, et qu'il a été créé à partir de deux personnages, et qu'aucun AUZIERE n'a jamais été marié à une Brigitte TROGNEUX, formelle. Donc, pourquoi la presse nous fait croire ça ? Pourquoi la presse ne le révèle pas ? Pourquoi moi, je serais la seule à l'avoir découvert et à le dénoncer ? ». (PV page 56)

Ces propos portent atteinte à l'honneur et à la considération de Madame Brigitte TROGNEUX, de Monsieur Jean-Michel TROGNEUX en ce qu'ils auraient falsifié l'acte de naissance de Jean-Michel TROGNEUX, de Brigitte TROGNEUX, l'acte de mariage de Brigitte TROGNEUX et d'André-Louis AUZIERE, le jugement de divorce des époux AUZIERE-TROGNEUX ainsi que l'acte de décès d'André-Louis AUZIERE.

- Propos n°25 : Propos tenus par Madame Natacha REY :
-« Ah oui on parlait du fameux tract politique... voilà, elle est censée avoir vécu en Alsace, elle est censée avoir... Alors, un coup elle a eu ses enfants, on ne sait pas exactement où ses enfants sont nés parce qu'un coup il y en a un qui est né à Amiens, un coup il est né à Strasbourg, un coup il est né en Alsace... on ne sait pas, de toute façon, là aussi, on ne peut pas avoir les actes de naissance... ». (PV page 58)

Ces propos portent atteinte à l'honneur et à la considération de Madame Brigitte TROGNEUX, de Monsieur Jean-Michel TROGNEUX en ce qu'ils auraient falsifié les actes d'état civil de Sébastien, Laurence et Tiphaine AUZIERE.



DOCUMENTS

C'EST LA RAISON POUR LAQUELLE

⇒ Madame Brigitte TROGNEUX épouse MACRON a l'honneur de déposer plainte entre vos mains du chef de diffamation publique envers un particulier - délit prévu par l'article 29 alinéa 1^{er} et réprimé par l'article 32 alinéa 1^{er} de la loi du 29 juillet 1881 - et ce à l'encontre de :

– Madame Delphine JEGOUSSE dite « Amandine ROY » pour avoir tenu et diffusé les propos suivants :

- Propos n°1 : « Voilà, c'est la mise en perspective des mensonges ». (PV page 27)
- Propos n°2 : « Peut-être, mais ça, ça porte un nom, ça porte un nom qui est écrit dans le droit français, voilà ». (PV page 30)
- Propos n°4 : « Voilà, non seulement il y a eu des mensonges, mais les mensonges ont été renouvelés, ils ont renouvelé le stock de mensonges ». (PV page 31)
- Propos n°5 : Propos tenus par Madame Amandine ROY : « C'est du détournement de toute façon, c'est du détournement et il y a même le nom pour ça ». (PV page 32)
- Propos n°9 : « C'est la fausseté, c'est la fausseté, le problème c'est l'escroquerie, puis voilà ». (PV page 46)
- Propos n°10 : « Mais à la base ce n'est pas ce qui nous pose soucis, c'est la tromperie et le mensonge, et surtout ce que ça cache parce que ce n'est que la façade, le problème c'est là aussi lié à la façade ». (PV page 47)
- Propos n°12 : « Ils ont menti à un pays entier... ». (PV page 47)
- Propos n°15 : « Déjà, en soi c'est une escroquerie ». (PV page 47)
- Propos n°18 : « L'information est un droit, il y a escroquerie à l'échelle du pays entier, plus criminalité sexuelle, donc le droit, on l'a ». (PV page 52)
- Propos n°23 : « Ahhh, alors en fait, ce que tu es en train de dire c'est que la photo sur ce tract est falsifiée et montée de toute pièce, c'est une photo actuelle ; en fait, elle date de maintenant alors que le tract est censé être de 1989, c'est ça ? ». (PV page 56)
- Propos n°27 : « Tu étais en train de dire que voilà, il n'était pas possible qu'il soit son père et qu'il n'était pas possible qu'il existe... qu'il soit leur père ». (PV page 63)
- Propos n°29 : « Ça prouve ce qu'il faut, ça prouve ce en quoi les MACRON sont en train d'instrumentaliser les fonctionnaires ». (PV page n°70)

⇒ Madame Brigitte TROGNEUX épouse MACRON a l'honneur de déposer plainte entre vos mains du chef de diffamation publique envers un particulier - délit prévu par l'article 29 alinéa 1^{er} et réprimé par l'article 32 alinéa 1^{er} de la loi du 29 juillet 1881 - et ce à l'encontre de :

– Madame Nathalie REY dite « Natacha REY » pour avoir tenu les propos poursuivis en qualité d'auteur, et complice de Madame Delphine JEGOUSSE, auteure des propos diffamatoires, pour les avoir publiés, diffusés et mis en ligne, les propos poursuivis sont les suivants :

- Propos n°3 : « Donc là, il s'agit quand même d'un gros mensonge manifestement. » (PV page 31)
- Propos n°6 : « ... Alors pourtant, là, elle correspondait et tout ça. Donc voilà, la nièce mourrait la même année que les parents ou un an plus tard, et alors on a fait le tour des nièces, et il se trouve qu'on n'a toujours pas identifié la petite nièce de six ans qui serait décédée en 1960 ou 1961. Et là j'ai compris que Brigitte faisait disparaître la petite nièce parce que forcément, si elle est Jean-Michel ayant changé de sexe, donc pour le récit de son enfance il y a une petite fille de trop, donc il faut en éliminer une et elle prend sa place, voilà ». (PV page 36)
- Propos n°7 : « Et donc là, j'ai vu qu'il était impossible d'avoir une copie d'acte de naissance... ah oui, on m'a répondu que Jean-Michel, et même quand j'ai eu la date de naissance exacte, on m'a répondu que Jean-Michel n'était pas né, Jean-Michel TROGNEUX n'est pas né à Amiens et de voir avec sa mairie de naissance. Or, Jean-Michel est bien né à Amiens comme tous les enfants de la famille TROGNEUX, toute la fratrie est née à Amiens, les parents n'ont jamais quitté la ville. Alors, pourquoi n'y aurait-il pas de... Est-ce qu'on aurait fait disparaître cet acte de naissance ? Il faut savoir que les personnes transsexuelles ont le droit de faire modifier leur extrait de naissance. Voilà, c'est légal, donc dès lors que l'extrait de naissance a été modifié, forcément il n'y a plus d'extrait de naissance au nom de Jean-Michel TROGNEUX, mais de Brigitte TROGNEUX ». (PV page 40)
- Propos n°8 : « Disons que si on n'a pas compris certaines choses et comme apparemment les journalistes Mainstream, à moins qu'ils jouent la comédie, mais il était impossible de retrouver l'ex-mari, le faux ex-mari, le vrai beau-père comme moi je l'ai retrouvé. Si on ne comprend pas certaines choses, c'est-à-dire le fait que Brigitte n'est selon moi pas une femme au départ, mais un transsexuel, elle est très probablement ce frère, ce jeune frère Jean-Michel qui a seulement huit ans de plus qu'elle, et c'est probablement le vrai dernier-né de la famille TROGNEUX, le vrai petit dernier de la famille TROGNEUX. Parce que la petite dernière selon moi c'est Nathalie Farcy la petite-fille et la petite-nièce orpheline qui a été adoptée par les parents TROGNEUX, voilà. Et là, tout devient clair, là on comprend mieux ». (PV page 42)

– Propos n°26 : Propos tenus par Madame Natacha REY : « Alors oui, André-Louis AUZIERE il est censé avoir été banquier toute sa vie, il est censé avoir été directeur du Crédit du Nord à Strasbourg, mais on ne retrouve sa trace dans aucune archive bancaire ; alors même des journalistes Mainstream s'y sont collés, ont quand même été étonnés de ne retrouver de trace de lui dans aucune archive bancaire. Alors il aurait fait, il aurait eu le pouvoir de faire supprimer tout ce qui le concernait sur Google, donc il aurait payé pour faire supprimer toutes les données le concernant, mais alors comment est-ce qu'il a fait pour faire supprimer des archives papiers au niveau de la banque sachant qu'en plus c'est totalement inutile puisqu'on a balancé son nom, André-Louis, on sait qu'il a été marié à Brigitte TROGNEUX, la date du mariage ; on sait depuis le départ qu'il est le père des enfants, donc des trois enfants, et qu'il a été banquier et directeur de la banque du Crédit du Nord, alors pourquoi ? Pourquoi est-ce qu'il aurait été cherché, il aurait cherché à faire disparaître des archives papiers, mais ça n'a aucun sens, prouvant qu'il avait été banquier toute sa vie, et notamment directeur du Crédit du Nord et ça n'a aucun sens. Alors ils se sont quand même étonnés, ils disent bon ben bizarrement on n'a rien retrouvé sur lui, mais ils n'ont pas poussé les investigations plus loin, il a fallu que ce soit moi qui le fasse, moi qui ne suis pas en plus à la base une journaliste d'investigation, je n'ai pas de formation pour ça. Voilà, disons que là, si moi j'ai réussi, pourquoi eux n'ont pas réussi ? Voilà, je pose la question, il y a quand même... » (PV page 62)

Ces propos portent atteinte à l'honneur et à la considération de Madame Brigitte TROGNEUX et de Monsieur Jean-Michel TROGNEUX en ce qu'ils auraient falsifié l'acte de mariage de Brigitte TROGNEUX et d'André-Louis AUZIERE, leur jugement de divorce ainsi que l'acte de décès d'André-Louis AUZIERE.

– Propos n°27 : Propos tenus par Madame Amandine ROY : « Tu étais en train de dire que voilà, il n'était pas possible qu'il soit son père et qu'il n'était pas possible qu'il existe... qu'il soit leur père ». (PV page 63)

Ces propos portent atteinte à l'honneur et à la considération de Madame Brigitte TROGNEUX, de Monsieur Jean-Michel TROGNEUX en ce qu'ils auraient falsifié les actes de naissance de Jean-Michel TROGNEUX et de Brigitte TROGNEUX, l'acte de mariage de Brigitte TROGNEUX et d'André-Louis AUZIERE ainsi que leur jugement de divorce, les actes de naissance des 3 enfants : Sébastien, Laurence et Tiphaine AUZIERE et l'acte de décès de Monsieur André-Louis AUZIERE.

– Propos n°28 : Propos tenus par Madame Natacha REY : « On sait que Renée COSTE et Louis AUZIERE n'ont pas eu de fils qui s'appelle André-Louis né en 1951, donc il n'a pas laissé de traces dans les archives, il n'y a personne qui l'a connu au cours de sa vie qui pourrait nous en parler ou pour avoir revu des photos, par exemple des amis d'enfance, ... »

« Donc on sait qu'il n'y a pas d'André-Louis, qu'il n'y a pas eu d'André-Louis AUZIERE banquier ; on sait que ses parents ne peuvent pas être Renée COSTE et Louis AUZIERE, donc ça aussi, moi je... comme je vous dis, je suis à peu près sûre qu'ils sont les parents de Pierre-Louis qui est né effectivement en Afrique, mais à Brazzaville parce que pour un commissaire des comptes, ça correspond beaucoup mieux qu'un trou perdu en Afrique où un commissaire des comptes n'a absolument rien à faire. Mais voilà, mais tout ça, alors tous ces détails parfaitement illogiques, toutes ces anomalies n'ont pas interpellé les journalistes professionnels Mainstream, ils m'ont interpellé moi... » (PV page 69)

Ces propos portent atteinte à l'honneur et à la considération de Madame Brigitte TROGNEUX, de Monsieur Jean-Michel TROGNEUX, en ce qu'ils auraient falsifié les actes de naissance de Jean-Michel TROGNEUX, de Brigitte TROGNEUX ; fait disparaître l'acte de naissance d'André-Louis AUZIERE ; falsifié l'acte de mariage de Brigitte TROGNEUX et d'André-Louis AUZIERE ; falsifié les actes de naissance de Sébastien Laurence et Tiphaine AUZIERE ; falsifié l'acte de décès d'André-Louis AUZIERE.

– Propos n°29 : Propos tenus par Madame Amandine ROY : « Ça prouve ce qu'il faut, ça prouve ce en quoi les MACRON sont en train d'instrumentaliser les fonctionnaires ». (PV page n°70)

Ces propos portent atteinte à l'honneur et à la considération de Madame Brigitte TROGNEUX en ce qu'elle aurait « instrumentalisé les fonctionnaires » afin d'obtenir des faux d'actes d'état civil et spécialement l'acte de décès de Monsieur André-Louis AUZIERE intervenu après le mariage de Brigitte TROGNEUX avec Emmanuel MACRON.

– Propos n°30 : Propos tenus par Madame Natacha REY : « ... et donc comme je le dis, en France il vaut mieux être un violeur, un assassin, un pédophile, un détourné de mineur comme Brigitte qui n'a jamais été poursuivie en justice pour avoir détourné un de ses élèves, quand une autre s'est suicidée, qui a été condamnée et qui s'est suicidée ; pourtant l'élève était plus âgé et elle, elle était plus jeune. Donc c'était deux poids deux mesures, hein ? Donc Brigitte, elle n'a eu aucun ennui pour détourner un des élèves parce qu'il se pourrait qu'il y en ait eu d'autres... » (PV page n°72)

Ces propos portent atteinte à l'honneur et à la considération de Madame Brigitte TROGNEUX et de Monsieur Jean-Michel TROGNEUX en ce qu'ils se seraient livrés à des actes de détournement de mineurs et de pédophilie.

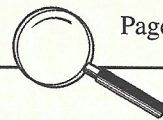
DOCUMENTS

- Propos n°11 :
« Mais là il ne s'agit pas de leur vie privée, on ne peut pas dire « oh, mais qu'elle soit un homme ou une femme, on n'en a rien à foutre », non, on ne peut pas mentir sciemment à un peuple, servir une version entièrement fausse et mentir parce qu'à la base c'est ... ». (PV page 47)
- Propos n°13 :
« Voilà, on ne peut pas manipuler, dissimuler comme ça, avec la complicité des institutions, la complicité de la presse, donc là c'est de la haute trahison. Et surtout ça cache quelque chose de beaucoup plus grave qu'un simple changement de sexe, c'est quand même un détournement de mineur par ... ». (PV page 47)
- Propos n°14 :
« Oui bien sûr, mais on ne peut pas même s'il n'y avait pas d'actes de détournement de mineur ou pédophilie ou quoi que ce soit, on ne peut pas mentir à une nation, on ne peut pas mentir ». (PV page 48)
- Propos n°16 :
« On ne peut pas laisser, c'est gravissime, enfin... je ne sais pas si certains se rendent compte du mensonge qu'on nous a servi avec la complicité ou la complicité de la presse, des médias, des institutions du monde politique, et il y en a beaucoup. ... ». (PV page 48)
- Propos n°17 :
« Oui, oui, oui... Alors donc la photo, la photo de mariage donc qui n'est pas Brigitte, André-Louis AUZIERE dont je n'avais aucune idée, et je me suis dit d'accord. Donc, ça ne fait que confirmer mes doutes ou Brigitte ne s'est pas mariée avec un André-Louis AUZIERE et je me suis dit, alors donc, si ma thèse est la bonne et qu'elle est Jean-Michel, et bien forcément elle n'est pas la mère des enfants, mais le père... Si elle est le père des enfants, il y a forcément une mère planquée quelque part... Et alors, vous allez voir... ». (PV page 49)
- Propos n°19 :
« ... il ne pouvait pas être en 1950 à Èsèka et que sa femme ait accouché en 1951 à Èsèka puisque, de toute façon, même ce petit patelin, cette petite commune n'était pas encore fondée en 1951 et ne l'a été qu'en 1954, et n'allez pas chercher loin pourquoi ils l'ont fait naître là-bas... On peut retrouver forcément, quand bien même et d'ailleurs il serait né en 1954, vous pensez bien qu'on ne va pas retrouver des actes de naissance ou quoi que ce soit, donc c'est impossible. Ils l'ont fait naître à l'étranger pour qu'on ne puisse pas rechercher une date comme ici en France, voilà... Forcément, c'est cohérent... et d'ailleurs, André-Louis, c'est quelqu'un dont personne ne se souvient, que personne n'a... Il était tellement discret, il était tellement mutique, il était tellement transparent et toujours absent que même les gens interrogés ne s'en souviennent pas... Oui, mais on ne voyait qu'elle, on n'entendait qu'elle... Alors lui, on en a peu de souvenirs, il n'était jamais là, il ne parlait pas, il était taciturne donc... C'est très, très étonnant tout de même... Pas une seule photo du couple, jamais aucune photo du couple avec les enfants en bas âge, rien du tout, aucune photo de lui, et personne qui ne se souvient de lui parce qu'on nous a dit « il a fait un pacte avec Brigitte parce qu'il ne voulait pas être retrouvé parce qu'il avait tellement honte », donc quand il a su qu'il était occupé avec un élève du lycée par sa femme, il a foutu le camp du jour au lendemain ; donc, il a placé sa femme, il a laissé ses trois gosses, il est parti sans laisser d'adresse.

Certainement, il est retourné en Afrique où il n'est jamais né, d'ailleurs, il est reparti en Afrique à Èsèka où je ne sais, où il n'est jamais né... non, mais écoutez, un homme qui est trompé par sa femme professeur avec un élève, la première chose qu'il va faire, je pense, c'est de demander le divorce et la garde des enfants et il va l'obtenir... » (PV page 52)

- Propos n°20 :
« ... et moi, j'affirme, et moi j'affirme, j'affirme qu'André-Louis AUZIERE tel qu'on nous l'a présenté n'existe pas, n'a jamais existé et j'en ai les preuves puisqu'il n'y a aucune trace de lui dans les archives généalogiques, il n'y a absolument aucune trace de lui, et moi, je présume très fortement puisqu'on ne peut pas avoir accès au prénom du fils de Renée COSTE et Louis AUZIERE, les pseudo-beaux-parents de Brigitte, on ne peut pas avoir accès au prénom de leur fils unique qui, pour certains sites et pour la version officielle des journaux, est André-Louis. Moi, je soupçonne fortement que ce soit Pierre-Louis, qui est né le 20 septembre 1947 à Brazzaville, capitale du Congo, et qui est décédé le 30 octobre 2014, soit trois ans avant que MACRON ne se présente à la présidentielle, donc il n'y avait aucun problème, si c'était lui le vrai mari, le vrai père des enfants AUZIERE, il est mort en 2014, donc il n'y avait aucun problème, il ne veut pas que son identité, sa photo soit révélée, machin, il était mort depuis 2014. Mais il se trouve qu'il y a un André AUZIERE qui est né, lui, comme André-Louis le 28 février, qui est marié à une femme qui a des liens avec les enfants AUZIERE et qui... ». (PV page 53)
- Propos n°21 :
« Donc, Jean-Louis André ne peut pas être l'ex-mari, le véritable ex-mari de Brigitte pour la bonne et simple raison que nous avons retrouvé sa biographie dans une édition 1990 et que nous savons qu'il a été marié en 1966 à Suzanne SPRAY, traductrice, avec laquelle il a eu deux fils, Pascal et Marc ; Marc est le plus jeune et j'aurai l'occasion de reparler de Marc. Pascal et Marc, et il a épousé en secondes noces en 2003 Catherine AUDOY. Voilà, il n'y a pas eu de Brigitte TROGNEUX. En 1990, il n'était toujours pas divorcé de Suzanne SPRAY, donc il n'y a pas pu avoir de mariage entre Jean-Louis André et Brigitte TROGNEUX. En 1990, il n'y a pas pu y avoir de mariage avec Pierre-Louis, né le 20 septembre à Brazzaville parce que sinon, pourquoi aurait-il changé son prénom ? Sa date de naissance ? Ne pourrait-on pas avoir accès au véritable prénom du fils unique de Renée COSTE et Louis AUZIERE, les prétendus beaux-parents de Brigitte ? Pour moi, André-Louis AUZIERE a été inventé de toute pièce à partir de deux membres de la famille AUZIERE, c'est-à-dire Jean-Louis André né le 28 février et ce Pierre-Louis né le 20 septembre à Brazzaville au Congo, mais on ne pouvait pas dire qu'il était né à Brazzaville au Congo parce qu'on peut faire des démarches pour essayer de retrouver l'acte de naissance, d'interroger des gens sur place, faire une enquête... Donc, on nous a fait naître André-Louis à Èsèka en 1951 à une époque où Èsèka n'existait même pas, et il n'y a aucun journaliste pour l'avoir relevé, je suis la seule, je suis la seule à l'avoir relevé ». (PV page 53)

- Propos n°22 :
« ... Dans la vie de Brigitte MACRON, tout est absolument comme ça, il n'y a jamais rien de normal, de précis, de clair, tout est faux donc c'est normal, tout est faux, tout est faux, c'est une énorme imposture, une énorme falsification et encore une fois, je mets au défi n'importe qui, ceux qui m'entendent, que ce soit à l'Élysée ou ailleurs, de me prouver le contraire. Personne ne pourra me prouver le contraire. Et donc il y a la photo d'une candidate, et donc en redéfinissant la photo, en l'analysant, j'ai vu qu'elle a été retouchée au feutre noir... En fait, à l'origine, cette jeune femme a des longs cheveux noirs, et on lui a changé, en fait on a mis du blanc et on a créé une fausse coupe au carré avec un feutre noir, et je vous assure alors, je pourrais la balancer, cette photo, on lui a changé sa tête... Mais je me suis dit, « mais pourquoi ils ont fait ça, si elle ne voulait pas être reconnue, il faut rayer le nom ». Je me suis dit, « mais pourquoi ils ont fait ça ? ». Et en fait, cette personne, j'ai tapé le nom, le styliste, et je suis tombée sur cette personne à l'heure actuelle, de nos jours, qui n'a pas changé depuis 1989, qui a le même visage, qui a effectivement de longs cheveux noirs, la même frange, le même regard, et donc là aussi j'ai fait des comparaisons de photos. La photo de profil sur ce tract électoral et la photo de cette jeune femme styliste qui ne vit pas du tout à Truchtersheim je ne sais pas quoi là, c'est la même femme, c'est la même femme, je crois que c'est le même prénom, et donc depuis 1989 elle n'a pas bougé physiquement, elle est toujours la même. Donc en fait, je pense que c'est un faux tract... ». (PV page 55)
- Propos n°24 :
« Ah oui, oui, non, mais ça... Je ne sais pas qui a fait ça, mais en tous les cas c'est très mal fait... Donc, bon alors, Brigitte AUZIERE, 36 ans, on sait que... Mais eh, il est impossible que Brigitte TROGNEUX se soit appelée un jour AUZIERE dans la mesure où André-Louis AUZIERE n'existe pas, et je suis formelle là-dessus ; bon, je ne peux pas être formelle à cause des poursuites judiciaires en vous « disant c'est sûr », voilà, je vous dis « c'est un transsexuel ». Dans tous les cas, je peux vous affirmer, et là je suis sûre à 100 %, je peux vous affirmer qu'André-Louis AUZIERE n'existe pas et n'a jamais existé, et qu'il a été créé à partir de deux personnages, et qu'aucun AUZIERE n'a jamais été marié à une Brigitte TROGNEUX, formelle. Donc, pourquoi la presse nous fait croire ça ? Pourquoi la presse ne le révèle pas ? Pourquoi moi, je serais la seule à l'avoir découvert et à le dénoncer ? ». (PV page 56)
- Propos n°25 :
« Ah oui on parlait du fameux tract politique... voilà, elle est censée avoir vécu en Alsace, elle est censée avoir... Alors, un coup elle a eu ses enfants, on ne sait pas exactement où ses enfants sont nés parce qu'un coup il y en a un qui est né à Amiens, un coup il est né à Strasbourg, un coup il est né en Alsace... on ne sait pas, de toute façon, là aussi, on ne peut pas avoir les actes de naissance, ... ». (PV page 58)
- Propos n°26 :
« Alors oui, André-Louis AUZIERE il est censé avoir été banquier toute sa vie, il est censé avoir été directeur du Crédit du Nord à Strasbourg, mais on ne retrouve sa trace dans aucune archive bancaire ; alors même des journalistes Mainstream s'y sont collés, ont quand même été étonnés de ne retrouver de trace de lui dans aucune archive bancaire. Alors il aurait fait, il aurait eu le pouvoir de faire supprimer tout ce qui le concernait sur Google, donc il aurait payé pour faire supprimer toutes les données le concernant, mais alors comment est-ce qu'il a fait pour faire supprimer des archives papiers au niveau de la banque sachant qu'en plus c'est totalement inutile puisqu'on a balancé son nom, André-Louis, on sait qu'il a été marié à Brigitte TROGNEUX, la date du mariage ; on sait depuis le départ qu'il est le père des enfants, donc des trois enfants, et qu'il a été banquier et directeur de la banque du Crédit du Nord, alors pourquoi ? Pourquoi est-ce qu'il aurait été cherché, il aurait cherché à faire disparaître des archives papiers, mais ça n'a aucun sens, prouvant qu'il avait été banquier toute sa vie, et notamment directeur du Crédit du Nord et ça n'a aucun sens. Alors ils se sont quand même étonnés, ils disent bon ben bizarrement on n'a rien retrouvé sur lui, mais ils n'ont pas poussé les investigations plus loin, il a fallu que ce soit moi qui le fasse, moi qui ne suis pas en plus à la base une journaliste d'investigation, je n'ai pas de formation pour ça. Voilà, disons que là, si moi j'ai réussi, pourquoi eux n'ont pas réussi ? Voilà, je pose la question, il y a quand même... ». (PV page 62)
- Propos n°28 :
« On sait que Renée COSTE et Louis AUZIERE n'ont pas eu de fils qui s'appelle André-Louis né en 1951, donc il n'a pas laissé de traces dans les archives, il n'y a personne qui l'a connu au cours de sa vie qui pourrait nous en parler ou pour avoir revu des photos, par exemple des amis d'enfance, ...
Donc on sait qu'il n'y a pas d'André-Louis, qu'il n'y a pas eu d'André-Louis AUZIERE banquier ; on sait que ses parents ne peuvent pas être Renée COSTE et Louis AUZIERE, donc ça aussi, moi je... comme je vous dis, je suis à peu près sûre qu'ils sont les parents de Pierre-Louis qui est né effectivement en Afrique, mais à Brazzaville parce que pour un commissaire des comptes, ça correspond beaucoup mieux qu'un trou perdu en Afrique où un commissaire des comptes n'a absolument rien à faire. Mais voilà, mais tout ça, alors tous ces détails parfaitement illogiques, toutes ces anomalies n'ont pas interpellé les journalistes professionnels Mainstream, ils m'ont interpellé moi... ». (PV page 63)
- Propos n°30 :
« ... et donc comme je le dis, en France il vaut mieux être un violeur, un assassin, un pédophile, un détournement de mineur comme Brigitte qui n'a jamais été poursuivie en justice pour avoir détourné un de ses élèves, quand une autre s'est suicidée, qui a été condamnée et qui s'est suicidée ; pourquoi l'élève était plus âgé et elle, elle était plus jeune. Donc c'était deux poids deux mesures, hein ? Donc Brigitte, elle n'a eu aucun ennui pour détourner un des élèves parce qu'il se pourrait qu'il y en ait eu d'autres... ». (PV page n°72)



DOCUMENTS

- Madame Delphine JEGOUSSE dite « Amandine ROY » pour avoir tenu et diffusé les propos suivants :

- o Propos n°1 : -« Voilà, c'est la mise en perspective des mensonges ». (PV page 27)
- o Propos n°2 : -« Peut-être, mais ça, ça porte un nom, ça porte un nom qui est écrit dans le droit français, voilà ». (PV page 30)
- o Propos n°4 : -« Voilà, non seulement il y a eu des mensonges, mais les mensonges ont été renouvelés, ils ont renouvelé le stock de mensonges ». (PV page 31)
- o Propos n°5 : Propos tenus par Madame Amandine ROY : -« C'est du détournement de toute façon, c'est du détournement et il y a même le nom pour ça ». (PV page 32)
- o Propos n°9 : -« C'est la fausseté, c'est la fausseté, le problème c'est l'escroquerie, puis voilà ». (PV page 46)
- o Propos n°10 : -« Mais à la base ce n'est pas ça qui nous pose soucis, c'est la tromperie et le mensonge, et surtout ce que ça cache parce que ce n'est que la façade, le problème c'est là aussi lié à la façade ». (PV page 47)
- o Propos n°12 : -« Ils ont menti à un pays entier... ». (PV page 47)
- o Propos n°15 : -« Déjà, on soi c'est une escroquerie ». (PV page 47)
- o Propos n°18 : -« L'information est un droit, il y a escroquerie à l'échelle du pays entier, plus criminalité sexuelle, donc le droit, on l'a ». (PV page 52)
- o Propos n°23 : -« Ahhh, alors en fait, ce que tu es en train de dire c'est que la photo sur ce tract est falsifiée et montée de toute pièce, c'est une photo actuelle : en fait, elle date de maintenant alors que le tract est censé être de 1989, c'est ça ? ». (PV page 56)
- o Propos n°27 : -« Tu étais en train de dire que voilà, il n'était pas possible qu'il soit son père et qu'il n'était pas possible qu'il existe... qu'il soit leur père ». (PV page 63)
- o Propos n°29 : « Ça prouve ce qu'il faut, ça prouve ce en quoi les MACRON sont en train d'instrumentaliser les fonctionnaires ». (PV page n°70)

-> Monsieur Jean-Michel TROGNEUX a l'honneur de déposer plainte entre vos mains du chef de diffamation publique envers un particulier - délit prévu par l'article 29 aliéna 1^{er} et réprimé par l'article 32 aliéna 1^{er} de la loi du 29 juillet 1881 - et ce à l'encontre de :

- Madame Nathalie REY dite « Natacha REY » pour avoir tenu les propos poursuivis en qualité d'auteur, et complice de Madame Delphine JEGOUSSE, auteure des propos diffamatoires, pour les avoir publiés, diffusés et mis en ligne, les propos poursuivis sont les suivants :
- o Propos n°3 : - « Donc là, il s'agit quand même d'un gros mensonge manifestement. » (PV page 31)
- o Propos n°6 : -« ... Alors pourtant, là, elle correspondait et tout ça. Donc voilà, la nièce mourrait la même année que les parents ou un an plus tard, et alors on a fait le tour des nièces, et il se trouve qu'on n'a toujours pas identifié la petite nièce de six ans qui serait décédée en 1960 ou 1961. Et là j'ai compris que Brigitte faisait disparaître la petite nièce parce que forcément, si elle est Jean-Michel ayant changé de sexe, donc pour le récit de son enfance il y a une petite fille de trop, donc il faut en éliminer une et elle prend sa place, voilà ». (PV page 36)
- o Propos n°7 : -« Et donc là, j'ai vu qu'il était impossible d'avoir une copie d'acte de naissance... ah oui, on m'a répondu que Jean-Michel, et même quand j'ai eu la date de naissance exacte, on m'a répondu que Jean-Michel n'était pas né, Jean-Michel TROGNEUX n'est pas né à Amiens et de voir avec sa mairie de naissance. Or, Jean-Michel est bien né à Amiens comme tous les enfants de la famille TROGNEUX, toute la fratrie est née à Amiens, les parents n'ont jamais quitté la ville. Alors, pourquoi n'y aurait-il pas de... Est-ce qu'on aurait fait disparaître cet acte de naissance ? Il faut savoir que les personnes transsexuelles ont le droit de faire modifier leur extrait de naissance. Voilà, c'est légal, donc dès lors que l'extrait de naissance a été modifié, forcément il n'y a plus d'extrait de naissance au nom de Jean-Michel TROGNEUX, mais de Brigitte TROGNEUX ». (PV page 40)
- o Propos n°8 : -« Disons que si on n'a pas compris certaines choses et comme apparemment les journalistes Mainstream, à moins qu'ils jouent la comédie, mais il était impossible de retrouver l'ex-mari, le faux ex-mari, le vrai beau-père comme moi je l'ai retrouvé. Si on ne comprend pas certaines choses, c'est-à-dire le fait que Brigitte n'est selon moi pas une femme au départ, mais un transsexuel, elle est très probablement ce frère, ce jeune frère Jean-Michel qui a seulement huit ans de plus qu'elle, et c'est probablement le vrai dernier-né de la famille TROGNEUX, le vrai petit dernier de la famille TROGNEUX. Parce que la petite dernière selon moi c'est Nathalie Farcy la petite-fille et la petite-nièce orpheline qui a été adoptée par les parents TROGNEUX, voilà. Et là, tout devient clair, là on comprend mieux ». (PV page 42)

- o Propos n°11 : -« Mais là il ne s'agit pas de leur vie privée, on ne peut pas dire « oh, mais qu'elle soit un homme ou une femme, on n'en a rien à foutre », non, on ne peut pas mentir sciemment à un peuple, servir une version entièrement fautive et mentir parce qu'à la base c'est... ». (PV page 47)
- o Propos n°13 : -« Voilà, on ne peut pas manipuler, dissimuler comme ça, avec la complicité des institutions, la complicité de la presse, donc là c'est de la haute trahison. Et surtout ça cache quelque chose de beaucoup plus grave qu'un simple changement de sexe, c'est quand même un détournement de mineur par... ». (PV page 47)
- o Propos n°14 : -« Oui bien sûr, mais on ne peut pas même s'il n'y avait pas d'actes de détournement de mineur ou pédophilie ou quoi que ce soit, on ne peut pas mentir à une nation, on ne peut pas mentir ». (PV page 48)
- o Propos n°16 : -« On ne peut pas laisser, c'est gravissime, enfin... je ne sais pas si certains se rendent compte du mensonge qu'on nous a fait avec la complicité ou la complaisance de la presse, des médias, des institutions du monde politique, et il y en a beaucoup... ». (PV page 48)
- o Propos n°17 : -« Oui, oui, oui... Alors donc la photo, la photo de mariage donc qui n'est pas Brigitte, André-Louis AUZIERE dont je n'avais aucune idée, et je me suis dit d'accord. Donc, ça ne fait que confirmer mes doutes ou Brigitte ne s'est pas mariée avec un André-Louis AUZIERE et je me suis dit, alors donc, si ma thèse est la bonne et qu'elle est Jean-Michel, et bien forcément elle n'est pas la mère des enfants, mais le père... Si elle est le père des enfants, il y a forcément une mère planquée quelque part... Et alors, vous allez voir... ». (PV page 49)
- o Propos n°19 : -« ... il ne pouvait pas être en 1950 à Èsèka et que sa femme ait accouché en 1951 à Èsèka puisque, de toute façon, même ce petit patelin, cette petite commune n'était pas encore fondée en 1951 et ne l'a été qu'en 1954, et n'allez pas chercher loin pourquoi ils l'ont fait naître là-bas... On peut retrouver forcément, quand bien même et d'ailleurs il serait né en 1954, vous pensez bien qu'on ne va pas retrouver des actes de naissance ou quoi que ce soit, donc c'est impossible. Ils l'ont fait naître à l'étranger pour qu'on ne puisse pas rechercher une date comme ici en France, voilà... Forcément, c'est cohérent... et d'ailleurs, André-Louis, c'est quelqu'un dont personne ne se souvient, que personne n'a... Il était tellement discret, il était tellement mutique, il était tellement transparent et toujours absent que même les gens interrogés ne s'en souvenaient pas... Oui, mais on ne voyait qu'elle, on n'entendait qu'elle... Alors lui, on en a peu de souvenirs, il n'était jamais là, il ne parlait pas, il était taciturne donc... C'est très, très étonnant tout de même... Pas une seule photo du couple, jamais aucune photo du couple avec les enfants en bas âge, rien du tout, aucune photo de lui, et personne qui ne se souvient de lui parce qu'on nous a dit « il a fait un pacte avec Brigitte parce qu'il ne voulait pas être retrouvé parce qu'il avait tellement honte », donc quand il a su qu'il était cocufié avec un élève du lycée par sa femme, il a foutu le camp du jour au lendemain ; donc, il a plaqué sa femme, il a laissé ses trois gosses, il est parti sans laisser d'adresse.

Certainement, il est retourné en Afrique où il n'est jamais né, d'ailleurs, il est reparti en Afrique à Èsèka ou je ne sais, où il n'est jamais né... non, mais écoutez, un homme qui est trompé par sa femme professeur avec un élève, la première chose qu'il va faire, je pense, c'est de demander le divorce et la garde des enfants et il va l'obtenir... » (PV page 52)

- o Propos n°20 : -« ... et moi, j'affirme, et moi j'affirme, j'affirme qu'André-Louis AUZIERE tel qu'on nous l'a présenté n'existe pas, n'a jamais existé et j'en ai les preuves puisqu'il n'y a aucune trace de lui dans les archives généalogiques, il n'y a absolument aucune trace de lui, et moi, je présume très fortement puisqu'on ne peut pas avoir accès au prénom du fils de Renée COSTE et Louis AUZIERE, les pseudo-beaux-parents de Brigitte, on ne peut pas avoir accès au prénom de leur fils unique qui, pour certains sites et pour la version officielle des journaux, est André-Louis. Moi, je soupçonne fortement que ce soit Pierre-Louis, qui est né le 20 septembre 1947 à Brazzaville, capitale du Congo, et qui est décédé le 30 octobre 2014, soit trois ans avant que MACRON ne se présente à la présidentielle, donc il n'y avait aucun problème, si c'était lui le vrai mari, le vrai père des enfants AUZIERE, il est mort en 2014, donc il n'y avait aucun problème, il ne veut pas que son identité, sa photo soit révélée, machin, il était mort depuis 2014. Mais il se trouve qu'il y a un André AUZIERE qui est né, lui, comme André-Louis le 28 février, qui est marié à une femme qui a des liens avec les enfants AUZIERE et qui... ». (PV page 53)
- o Propos n°21 : -« Donc, Jean-Louis André ne peut pas être l'ex-mari, le véritable ex-mari de Brigitte pour la bonne et simple raison que nous avons retrouvé sa biographie dans une édition 1990 et que nous savons qu'il a été marié en 1966 à Suzanne SPRAY, traductrice, avec laquelle il a eu deux fils, Pascal et Marc ; Marc est le plus jeune et j'aurai l'occasion de parler de Marc. Pascal et Marc, et il a épousé en secondes noces en 2003 Catherine AUDOY. Voilà, il n'y a pas eu de Brigitte TROGNEUX. En 1990, il n'était toujours pas divorcé de Suzanne SPRAY, donc il n'y a pas pu avoir de mariage entre Jean-Louis André et Brigitte TROGNEUX, et il n'y a pas pu y avoir de mariage avec Pierre-Louis, né le 20 septembre à Brazzaville parce que sinon, pourquoi aurait-il changé son prénom ? Sa date de naissance ? Ne pourrait-on pas avoir accès au véritable prénom du fils unique de Renée COSTE et Louis AUZIERE, les prétendus beaux-parents de Brigitte ? Pour moi, André-Louis AUZIERE a été inventé de toute pièce à partir de deux membres de la famille AUZIERE, c'est-à-dire Jean-Louis André né le 28 février et ce Pierre-Louis né le 20 septembre à Brazzaville au Congo, mais on ne pouvait pas dire qu'il était né à Brazzaville au Congo parce qu'on peut faire des démarches pour essayer de retrouver l'acte de naissance, d'interroger des gens sur place, faire une enquête... Donc, on nous a fait naître André-Louis à Èsèka en 1951 à une époque où Èsèka n'existait même pas, et il n'y a aucun journaliste pour l'avoir relevé, je suis la seule, je suis la seule à l'avoir relevé ». (PV page 53)



o Propos n°22 :

-« Dans la vie de Brigitte MACRON, tout est absolument comme ça, il n'y a jamais rien de normal, de précis, de clair, tout est faux donc c'est normal, tout est faux, tout est faux, c'est une énorme imposture, une énorme falsification et encore une fois, je mets au défi n'importe qui, ceux qui m'entendent, que ce soit à l'Élysée ou ailleurs, de me prouver le contraire. Personne ne pourra me prouver le contraire. Et donc il y a la photo d'une candidate, et donc en redéfinissant la photo, en l'analysant, j'ai vu qu'elle a été retouchée au feutre noir... En fait, à l'origine, cette jeune femme a des longs cheveux noirs, et on lui a changé, en fait on a mis du blanc et on a créé une fausse coupe au carré avec un feutre noir, et je vous assure alors, je pourrais la balancer, cette photo, on lui a changé sa tête... Mais je me suis dit, « mais pourquoi ils ont fait ça, si elle ne voulait pas être reconnue, il faut rayer le nom ». Je me suis dit, « mais pourquoi ils ont fait ça ? ». Et en fait, cette personne, j'ai tapé le nom, le styliste, et je suis tombée sur cette personne à l'heure actuelle, de nos jours, qui n'a pas changé depuis 1989, qui a le même visage, qui a effectivement de longs cheveux noirs, la même frange, le même regard, et donc là aussi j'ai fait des comparaisons de photos. La photo de profil sur ce tract électoral et la photo de cette jeune femme styliste qui ne vit pas du tout à Truchtersheim je ne sais pas quoi là, c'est la même femme, c'est la même femme, je crois que c'est le même prénom, et donc depuis 1989 elle n'a pas bougé physiquement, elle est toujours la même. Donc en fait, je pense que c'est un faux tract... ». (PV page 55)

o Propos n° 24 :

-« Ah oui, oui, non, mais ça... Je ne sais pas qui a fait ça, mais en tous les cas c'est très mal fait... Donc, bon alors, Brigitte AUZIERE, 36 ans, on sait que... Mais eh, il est impossible que Brigitte TROGNEUX se soit appelée un jour AUZIERE dans la mesure où André-Louis AUZIERE n'existe pas, et je suis formelle là-dessus ; bon, je ne peux pas être formelle à cause des poursuites judiciaires en vous « disant c'est sûr », voilà, je vous dis « c'est un transsexuel ». Dans tous les cas, je peux vous affirmer, et là je suis sûre à 100 %, je peux vous affirmer qu'André-Louis AUZIERE n'existe pas et n'a jamais existé, et qu'il a été créé à partir de deux personnages, et qu'aucun AUZIERE n'a jamais été marié à une Brigitte TROGNEUX, formelle. Donc, pourquoi la presse nous fait croire ça ? Pourquoi la presse ne le révèle pas ? Pourquoi moi, je serais la seule à l'avoir découvert et à le dénoncer ? ». (PV page 56)

o Propos n°25 :

-« Ah oui on parlait du fameux tract politique... voilà, elle est censée avoir vécu en Alsace, elle est censée avoir... Alors, un coup elle a eu ses enfants, on ne sait pas exactement où ses enfants sont nés parce qu'un coup il y en a un qui est né à Amiens, un coup il est né à Strasbourg, un coup il est né en Alsace... on ne sait pas, de toute façon, là aussi, on ne peut pas avoir les actes de naissance, ». (PV page 58)

o Propos n°26 :

-« Alors oui, André-Louis AUZIERE il est censé avoir été banquier toute sa vie, il est censé avoir été directeur du Crédit du Nord à Strasbourg, mais on ne retrouve sa trace dans aucune archive bancaire ; alors même des journalistes Mainstream s'y sont collés, ont quand même été étonnés de ne retrouver de trace de lui dans aucune archive bancaire. Alors il aurait fait, il aurait eu le pouvoir de faire supprimer tout ce qui le concernait sur Google, donc il aurait payé pour faire supprimer toutes les données le concernant, mais alors comment est-ce qu'il a fait pour faire supprimer des archives papiers au niveau de la banque sachant qu'en plus c'est totalement inutile puisqu'on a balancé son nom, André-Louis, on sait qu'il a été marié à Brigitte TROGNEUX, la date du mariage ; on sait depuis le départ qu'il est le père des enfants, donc des trois enfants, et qu'il a été banquier et directeur de la banque du Crédit du Nord, alors pourquoi ? Pourquoi est-ce qu'il aurait été cherché, il aurait cherché à faire disparaître des archives papiers, mais ça n'a aucun sens, prouvant qu'il avait été banquier toute sa vie, et notamment directeur du Crédit du Nord et ça n'a aucun sens. Alors ils se sont quand même étonnés, ils disent bon ben bizarrement on n'a rien retrouvé sur lui, mais ils n'ont pas poussé les investigations plus loin, il a fallu que ce soit moi qui le fasse, moi qui ne suis pas en plus à la base une journaliste d'investigation, je n'ai pas de formation pour ça. Voilà, disons que là, si moi j'ai réussi, pourquoi eux n'ont pas réussi ? Voilà, je pose la question, il y a quand même... ». (PV page 62)

o Propos n°28:

-« On sait que Renée COSTE et Louis AUZIERE n'ont pas eu de fils qui s'appelle André-Louis né en 1951, donc il n'a pas laissé de traces dans les archives, il n'y a personne qui l'a connu au cours de sa vie qui pourrait nous en parler ou pour avoir revu des photos, par exemple des amis d'enfance,

...

Donc on sait qu'il n'y a pas d'André-Louis, qu'il n'y a pas eu d'André-Louis AUZIERE banquier ; on sait que ses parents ne peuvent pas être Renée COSTE et Louis AUZIERE, donc ça aussi, moi je... comme je vous dis, je suis à peu près sûre qu'ils sont les parents de Pierre-Louis qui est né effectivement en Afrique, mais à Brazzaville parce que pour un commissaire des comptes, ça correspond beaucoup mieux qu'un trou perdu en Afrique où un commissaire des comptes n'a absolument rien à faire. Mais voilà, mais tout ça, alors tous ces détails parfaitement illogiques, toutes ces anomalies n'ont pas interpellé les journalistes professionnels Mainstream, ils m'ont interpellé moi... ». (PV page 63)

o Propos n°30 :

-« ... et donc comme je le dis, en France il vaut mieux être un violeur, un assassin, un pédophile, un détournateur de mineur comme Brigitte qui n'a jamais été poursuivie en justice pour avoir détourné un de ses élèves, quand une autre s'est suicidée, qui a été condamnée et qui s'est suicidée ; pourtant l'élève était plus âgé et elle, elle était plus jeune. Donc c'était deux poids deux mesures, hein ? Donc Brigitte, elle n'a eu aucun ennui pour détourner un des élèves parce qu'il se pourrait qu'il y en ait eu d'autres... ». (PV page n°72)

Madame Brigitte TROGNEUX épouse MACRON et Monsieur Jean-Michel TROGNEUX entendent également porter plainte, pour diffamation publique envers un particulier, délit prévu par l'article 29 alinéa 1^{er} et réprimé par l'article 32 alinéa 1^{er} de la loi du 29 juillet 1881, contre X à l'encontre de l'ensemble des personnes physiques ou morales ayant relayé, hébergé, facilité ou permis la diffusion de tout ou partie des propos visés ci-dessus, et en ce qui concerne les personnes morales, pour ne pas avoir exercé leur devoir de surveillance.

Les requérants se constituent parties civiles entre vos mains et offrent de consigner la somme qu'il vous plaira de fixer.

Fait à PARIS, le 31 Janvier 2022

Pièces jointes à la plainte :

- Procès-verbal d'huissier (en ce compris une clé USB)
- Fiche « Wikipédia »
- Déclarations d'adresses
- Avis d'imposition des 3 dernières années

Conclusion

Les deux parties ont convenu de repousser le procès à mars 2025. Si **Natacha Rey** n'a jamais été poursuivie sur le fond de l'affaire, aucun acte d'état civil n'a en effet été falsifié, ainsi que nous l'avons établi dans le n°527 de *Faits & Documents* et dans la première partie de ce numéro. Ce qui est en jeu, ce sont les photographies que l'on rapporte aux états civils respectifs des protagonistes de l'affaire, à savoir **André Auzière, Brigitte Trogneux et Jean-Michel Trogneux**. Leur histoire sera racontée dans les prochaines livraisons de *Faits & Documents*...

(Suite au prochain numéro)>>>